

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Compte rendu annuel 2020
& Projets 2021**



SOMMAIRE

I • RAPPORT MORAL

- Le mot du président	4
- Présentation de la fédération	6
- Compétences et objet	6
- Moyens humains	7

II • RAPPORT D'ACTIVITÉS

- Gouvernance	9
- Participation aux instances	10
- Partenaires	11
- Gérer les milieux aquatiques	12
- Animations, tourisme et communication	23

III • BILAN VENTE DE CARTES 2019/2020

- Adhérents	34
- Evolution des ventes de cartes	36

IV • BILAN FINANCIER

- Réciprocité	39
- Dotations	40
- Bilan actif / passif, compte de résultat, annexe	42
- Rapport du commissaire aux comptes	60

V • PROJETS 2021

- Améliorer, développer, communiquer	65
--	----



38



PARTIE
I
RAPPORT MORAL

LE MOT DU PRESIDENT

En 2019, je commençais mon rapport moral par, « cette année a été la première année du mandat quasi normale ! » C'était sans savoir qu'un petit virus, venu d'ailleurs, allait perturber et pour longtemps, c'est le moins qu'on puisse dire, le monde entier. De plus à ce jour rien n'est encore gagné.

Un printemps confiné (2 mois sans pêche plus une reprise dans la foulée chaotique), un été où presque toutes les manifestations du monde de la pêche ont été annulées voire reportées et pour finir un deuxième confinement à l'automne moins strict que le premier, font que l'année 2020 ne peut pas être vraiment qualifiée comme étant un bon cru !

Avec toutes ces difficultés, il fallut s'adapter à la Fédération : chômage partiel pour certains, télétravail pour d'autres, avec tout l'arsenal de protections sanitaires devenu plus qu'obligatoire pour le quotidien de nos salariés. Sans oublier la mise en place de nombreuses visioconférences qui, aujourd'hui, sont devenues presque quotidiennes.

Vous comprendrez que, travailler dans ces conditions, était un vrai challenge que nous avons su relever en réalisant la majeure partie du programme d'études et de travaux. Cela n'a pas été le cas de nos manifestations, concours, fête de la pêche, animations dans les contrats de rivière ou à la Maison de la pêche où la prise de risque, au vu des conditions sanitaires, était trop importante. Malgré tout, le bilan 2020 est satisfaisant dans son ensemble !

Les 12 réunions de bassins versants, prévues au printemps, ont été reportées et réalisées de justesse à l'automne. Dans un contexte contraint, nous avons échangé sur vos préoccupations et les projets notamment la remise à plat de la dotation réciprocity, de Géopêche, de la mise en place de brigades de garderie, des partenariats qui se sont consolidés mais aussi des nouveaux, du PDPG qui avance et du Plan de gestion Halieutique par bassins versants que nous mettrons en place dès que possible.

D'ailleurs, des pêches électriques d'inventaires sont prévues pour suivre l'évolution des alevins marqués à l'Alizarine venant de notre écloserie, introduits dans certains de nos ruisseaux. Ces suivis sont très importants !

Nous sommes présents dans les instances comme le CDE en Préfecture, où nous faisons remonter toutes les problématiques liées au dérèglement climatique et donc aux étiages de plus en plus sévères sur nos cours d'eau. On nous écoute aussi, mais de là à croire que nous sommes entendus il y a de la marge !

La volonté politique de développer la fameuse énergie verte avec la construction de nouveaux barrages et microcentrales est un réel problème pour nos rivières. Des contacts ont été pris avec nos politiques, que nous devons sensibiliser aux effets insidieux et surtout irréversibles à long terme de la mise en place de ces ouvrages. Il est paradoxal de noter d'un côté le financement par millions d'euros pour la suppression de seuils

RAPPORT MORAL

rétablissant la continuité piscicole et sédimentaire et de l'autre, la multiplication de nouveaux obstacles largement subventionnés. Permettez-moi cette familiarité : on marche sur la tête !

Le projet phare de création d'un étang dans le parc fédéral afin de dynamiser notre Maison de la pêche, soutenu et validé par la Région Auvergne Rhône Alpes, avance à grand pas. Après des études poussées, nous avons évité de toucher à la zone humide et nous attendons les dernières autorisations, reste à trouver de nouveaux partenaires afin de finaliser le plan de financement.

Pour ce qui est des finances, le budget vous sera présenté dans la matinée par le Trésorier Jean-François BIGOT ; celui-ci, avec une 3^{ème} année d'exercice positif, confirme que la Fédération est sur la bonne trajectoire. Je ne souhaite pas revenir sur le passé mais nous sommes enfin sortis de la crise aiguë dans laquelle nous nous trouvions.

A l'automne dernier, pour cause de pandémie, les élections ont été, pour des raisons techniques, repoussées d'un an. A ce jour, où tout peut malheureusement basculer rapidement, les élections sont d'actualité et sont prévues en fin d'année 2021 pour les AAPPMA et au premier trimestre 2022 pour la Fédération.

Pourtant mon principal souci, à l'heure actuelle, porte plutôt sur l'engagement des bénévoles. Ces derniers se font de plus en plus rares alors que leurs missions sont de plus en plus importantes et nécessaires dans notre société actuelle. J'espère qu'ils ne feront pas défaut dans l'avenir

Comme les années précédentes, je reste confiant pour notre Fédération où les engagements des élus, des Aappma, des salariés et de nos partenaires malgré une année 2020, où l'être humain a dû, pour une fois se remettre en cause.

Je terminerai en vous remerciant tous de votre présence à cette AG. Si 2020 a été compliquée, avec comme je le disais la nécessité de s'adapter en urgence, malheureusement 2021 a pris quasiment la même tournure !

Je crois pourtant en la solidité du monde de la pêche même dans les pires difficultés, et plus généralement, en votre engagement pour promouvoir la pêche et protéger les milieux aquatiques, cela reste nos priorités !

Ces missions sont porteuses de valeurs, qui, à l'heure actuelle font défaut dans notre société moderne tournée essentiellement vers le profit et la rentabilité à court terme. En effet, la pêche apprend la patience, la compréhension du fonctionnement du milieu dans lequel on évolue mais aussi et surtout la nécessité de le conserver en bon état afin que celui-ci autorise les différents usages tout en conservant ses fonctions premières !

Une source d'inspiration pour les dirigeants actuels de notre monde bien mal en point ?

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne Assemblée Générale !

H. BONZI

PRESENTATION GENERALE DE LA FEDERATION

La Fédération de l'Isère est une association **pour la pêche et la protection du milieu aquatique** conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle est identifiée au SIRET sous le numéro 399 670 819 00024. Elle est déclarée en Préfecture de l'Isère.

Chargée de par la loi de missions d'intérêt général, elle a le caractère d'un établissement d'utilité publique. La Fédération est agréée au titre de l'article L142-2 du code de l'environnement relatif à la protection de la nature et de l'environnement (renouvellement obtenu en 2017).

De par ses statuts, elle adhère à la Fédération Nationale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques et lui verse donc une cotisation. Elle doit respecter les orientations décidées par cette Fédération.

COMPETENCES ET OBJET

La Fédération est compétente sur l'ensemble du département de l'Isère ; elle regroupe obligatoirement toutes les AAPPMA du Département et l'Association Départementale des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets.

La Fédération a pour objet :

- **Le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche** par toutes mesures adaptées en cohérence avec les orientations nationales
- **La protection des milieux aquatique**, la mise en valeur et surveillance du domaine piscicole départemental,

La Fédération définit et coordonne les actions des associations adhérentes concourant à cet objet et peut être chargée de toutes missions d'intérêt général en rapport avec son objet social.

MOYENS HUMAINS ACTUELS

LES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Hervé BONZI

Trésorier : Jean François BIGOT

Vice - Président : Pierre CHABRIERE

Vice - Président délégué : Christian ALVARES

Secrétaire : Alain PETROU

Membres : Marguerite CAPRON, Fabrice GUICHARD, MALLAVAL Patrick, Angelo PASSAT, PEREIRA José, Guy VILLETON,

Membre de droit : FAVIER Pierre,

Fin 2020, l'équipe est composée de 10 salariés.

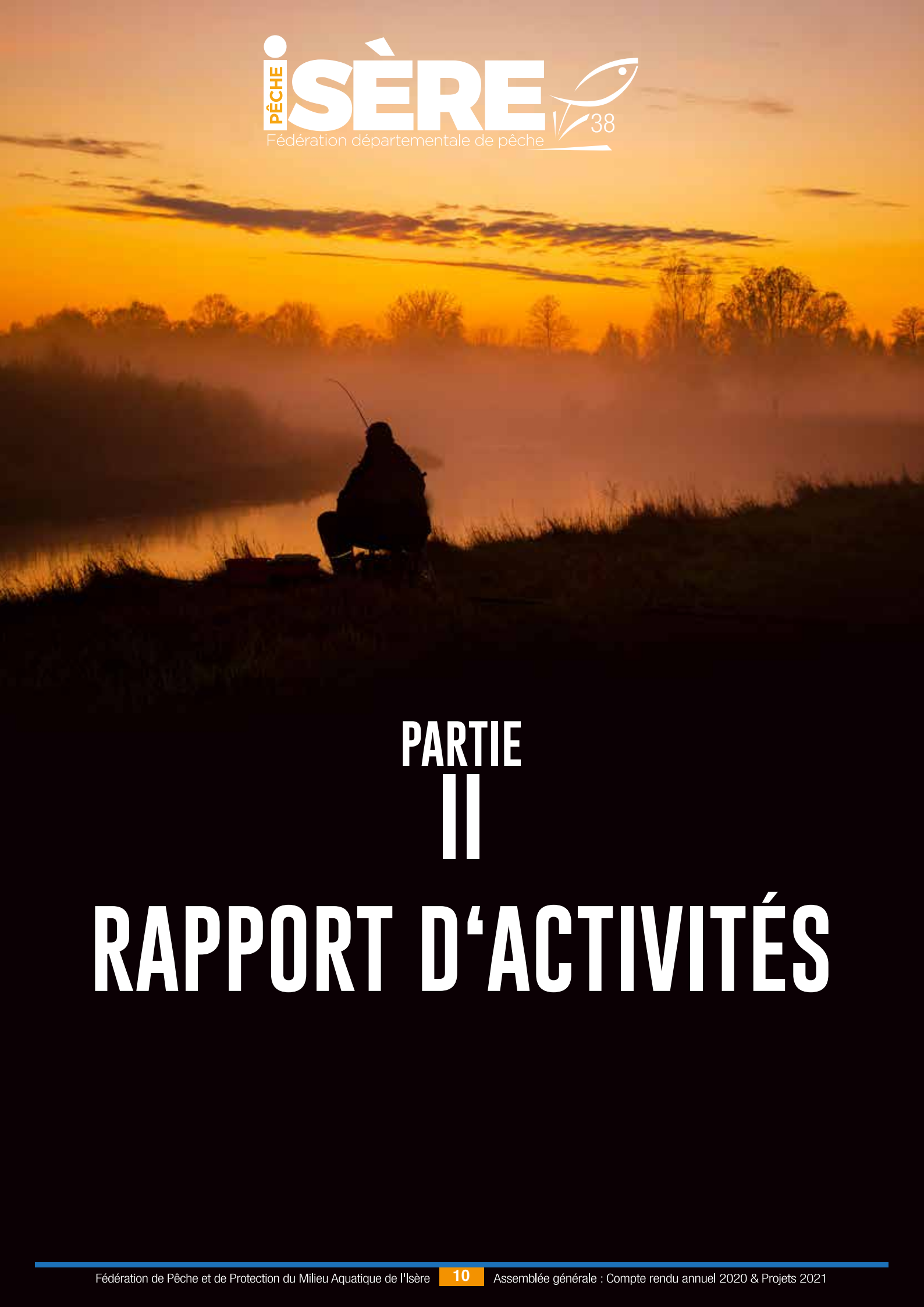
Victor Damini est venu compléter l'équipe en tant que chargé de développement (en CDI) et Théo LAUGA (en CDD) sur un poste de technicien.

Réunion élus – salariés : Plusieurs réunions dans le courant de l'année dont la dernière en janvier 2021.

Enfin, au cours de l'année, autant que de besoins, des réunions d'équipe se tiennent le plus souvent par pôle.

Organigramme fin 2020





PARTIE
II
RAPPORT D'ACTIVITÉS

GOUVERNANCE

Au cours de l'année 2020, le **Conseil d'Administration** s'est réuni aux dates suivantes :
- 14 février - 26 mars - 02 juillet - 25 septembre

A chaque fois, le quorum était atteint et les membres ont délibéré sur les opérations ou engagements légaux relatifs aux missions ou objets relatifs aux statuts fédéraux. Les comptes-rendus sont consignés dans un cahier général, adressés aux AAPPMA et le personnel, et validés systématiquement au CA suivant.

Le Bureau s'est réuni :

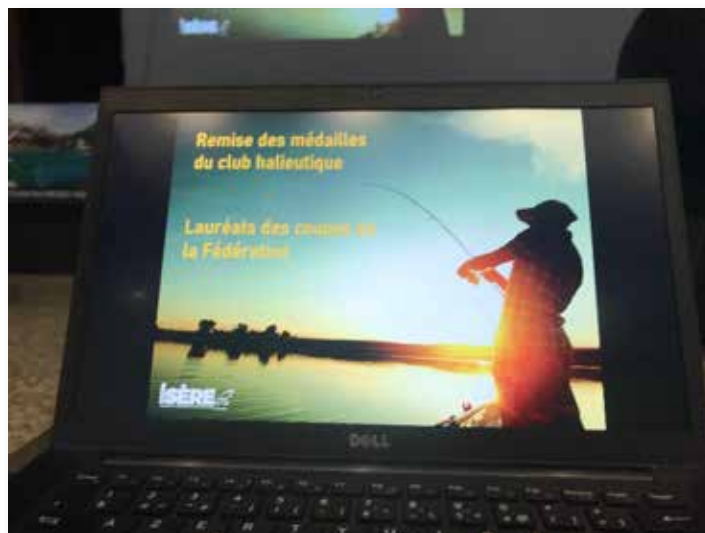
- 08 janvier - 07 février - 03 mars - 22 avril - 13 mai - 11 juin - 02 juillet - 23 juillet - 14 août
- 15 septembre - 14 octobre - 18 décembre reporté pour cause de Covid

Le Bureau s'est réuni à 11 reprises. Conformément aux statuts, il a décidé d'exercer ses droits reconnus à la partie civile ; le Conseil d'Administration en a été informé et les décisions ont été portées dans les comptes-rendus.

Il y a eu 12 réunions de Bassins Versant et 10 commissions et groupe de travail

L'Assemblée Générale prévue initialement le 26 avril à St Marcellin pour cause de confinement, s'est tenue le 26 septembre à Pont de Claix avec la réunion des Présidents. Les membres et les invités partenaires de la Fédération ont été accueillis par l'AAPPMA de Pont de Claix. Conformément aux statuts de la Fédération, les décisions, les votes ont été consignés dans un compte rendu transmis aux AAPPMA.





PARTICIPATION AUX INSTANCES

La Fédération participe aux instances dont elle est membre en agissant dans l'intérêt des pêcheurs et en s'appuyant sur les missions issues de ses statuts : la promotion de la pêche et la protection des milieux aquatiques.

A ce titre, elle a siégé dans :

- **ARPARA** : Association Régionale Pêche Auvergne Rhône Alpes
- **UFBRMC** : Union des Fédérations du Bassin Rhône Méditerranée et Corse
- **CODERST** : Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires
- **MRM** : Migrateurs Rhône Méditerranée,
- **CEN** : Conservatoire des Espaces Naturel
- **Comité Départemental de l'Eau** : compte tenu des enjeux importants relatifs aux problématiques « sécheresse », la Fédération a été présente aux divers CDE (31 janvier, 11 juin, 24 juillet, 25 août, 11 septembre). Elle a, dans la mesure du possible, contribué, de par sa connaissance du terrain, à fournir aux membres des éléments leur permettant de mieux visualiser la situation des cours d'eau.
- **SAGE** Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux et **Contrats de rivière**
La Fédération s'investit en tant que partenaire sur l'ensemble des contrats de rivière ou procédures relatives à l'eau sur le département,
- AG et Congrès de la **FNPF** : Fédération Nationale de la Pêche en France à Paris (FNPF) et AG du **SNSAPL** (Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisir)
- Comité de Gestion du Grand Cormorans,
- Diverses procédures contractuelles : contrats de rivières, SAGE, ENS, Natura 2000, RNR, ...

PARTENAIRES

La Fédération se positionne comme un acteur départemental dans le domaine des milieux aquatiques et du développement du loisir pêche.

A ce titre, elle s'est engagée dans une politique partenariale avec les organismes suivants :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : au travers de la Convention Pluri annuelle d'Objectifs,	
- Agence de l'Eau : au travers de l'Accord-Cadre et divers dossiers spécifiques aux actions fédérales	
- Département de l'Isère : au travers de la convention « ENS et politique de l'Eau »	
- EDF : au travers de : . les conventions « projets » et droits de pêche, . la participation à diverses études ou protocoles	
- ENEDIS- RTE au travers de la convention pluriannuelle avec les Fédérations 38, 73 et 74	
- Symbhi : pour des opérations d'animation avec les écoles sur le périmètre du Symbhi (Paladru-Fure, St Marcellin) et pour des études techniques sur les cours d'eau, étangs, ...	
- Isère Tourisme : conventionnement pour la labellisation des hébergements pêche et pour des opérations partenariales	
- CNR : convention relative à la sécurité aux abords des ouvrages	
- Grenoble Alpes Métropole : réflexion sur les accès aux berges du Drac et travail sur la mise en place d'une convention qui sera effective en 2021	
- CAPI : mise en place des conventions pour le transfert de baux de pêche	



Visite de Philippe Meunier Vice-Président de la Région Aura – juillet 2020

GERER LES MILIEUX AQUATIQUES

1 – AMELIORER LA CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES ESPECES :

1.1 – Plan Départemental de Protection des Milieux Aquatiques et Gestion piscicole :

Le PDPG, outil indispensable pour une gestion adaptée des milieux aquatiques, poursuit son avancé sur le département de l'Isère. Un effort considérable de recueil de données a été réalisé au cours des années passées (données thermiques, données poissons). Pour la quatrième année consécutive, des données piscicoles ont été recueillies sur le terrain avec 26 opérations de pêche d'inventaire. L'objectif est d'avoir une image récente des peuplements piscicoles en place, afin de juger de leur bonne fonctionnalité (accomplissement du cycle biologique des espèces repères). Un autre volet consiste à comparer le peuplement observé au théorique (Niveau typologique et indice poisson). Pour ce faire, 39 sondes ont été posées in-situ afin d'accéder à divers paramètres thermiques pour le calcul des divers indices. Le recensement des pressions doit être réalisé bassin versant par bassin versant afin d'identifier les facteurs limitants des espèces repères. L'ensemble de ces informations permettra d'aboutir à des préconisations d'actions, afin de pérenniser les populations piscicoles naturellement en place. Les travaux se poursuivent en 2021.

1.2 – Etude sur le lac du Buclet (commune de Bourg d'Oisans) :

La Fédération dispose des baux sur le lac du Buclet loués à l'ONF. Compte tenu des potentialités de ce lac, elle a engagé une étude écologique afin de connaître son

fonctionnement pour développer ensuite un produit pêche qui prenne en compte le contexte écologique.



Photo Lac du Buclet – 2020 – Sage environnement – commune de Bourg d'Oisans

L'étude a été menée par le bureau d'étude Sage et financée par la Région Aura et la FNPF. Les campagnes réalisées en été 2020 ont permis d'acquérir des données mésologiques (profils physico-chimiques et thermiques), bathymétriques et ichtyologiques (pêches par sondages, pêches aux filets). Les résultats montrent que « le lac est à tendance salmonicole de par son statut thermique et son profil trophique. Il est peu productif et que sa composition est conditionnée par des déversements passés. Trois espèces de poissons se reproduisent avec certitude dans le lac : le gardon, la perche commune et l'ablette avec des populations peu dynamiques. Le développement du loisir pêche récréatif autour des salmonidés est le plus adapté pour valoriser l'halieutisme avec pour espèces centrales la truite fario ou arc en ciel » (sage environnement - 2020)



Photo bathymétrie Lac du Buclet – 2020 – Sage environnement

1.3 – Observatoire piscicole Bièvre-Liers-Valloire :

Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu du bassin de Bièvre-Liers Valloire, la Fédération s'est portée maître d'ouvrage pour réaliser le suivi de l'état piscicole durant la durée du contrat. En 2020 des pêches d'inventaires sur 14 stations ont permis de faire l'état de fin de contrat et de voir l'évolution des peuplements entre 2016 et 2020. (Rapport bureau d'étude SAGE Environnement).



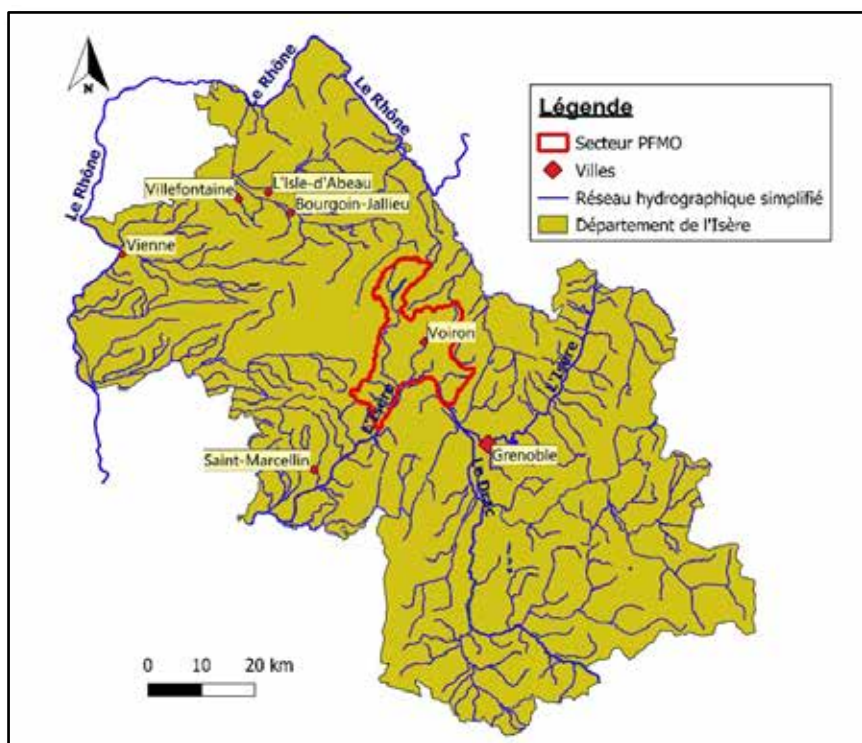
L'Oron à Beaurepaire

1.4 – Étude des populations d'écrevisses à pattes blanches sur le secteur Paladru Fure Morge Olon (PFMO)

L'écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes*, est l'unique écrevisse autochtone en Isère. Ses populations sont globalement en régression, en raison du changement climatique, de l'anthropisation des milieux aquatiques et de la progression des écrevisses exotiques.

Dans le cadre d'une convention signée avec le département de l'Isère, la Fédération recense et suit les populations d'écrevisses à pattes blanches sur le territoire isérois depuis 10 ans. En 2020, un focus particulier a été entrepris sur le bassin PFMO, dans le cadre du contrat de rivière du même nom porté par le SYMBHI, avec pour but de rechercher de nouvelles populations et de contrôler la santé des populations déjà connues.

RAPPORT D'ACTIVITÉS



À l'issu de cette étude :

- 104 stations ont été prospectées de jour, 70 de nuit.
- Pas de nouvelle population signalée : seule la population déjà connue sur le secteur a été observée.



Ruisseau à écrevisses à pattes blanches

RAPPORT D'ACTIVITÉS

- Bonne santé de ladite population : observation de toutes classes d'âge, extension de la population vers l'aval.



- Premiers signalements de l'écrevisse signal sur la Morge (Gorges de Voiron)



Un film sur l'écrevisse à pattes blanches a également été réalisé, en partenariat avec le département. Vous pourrez le retrouver sur la chaîne Youtube de la Fédération, sous le nom « La Nuit des Écrevisses à pattes blanches en Isère ».

1.5 – Participation à l'étude sur la Romanche :

Depuis l'année dernière, un programme de suivi des poissons est réalisé sur la Romanche amont (commune de Bourg d'Oisans). Piloté par EDF et réalisé par le bureau d'études SCIMABIO, appuyé par la Fédération de Pêche de l'Isère, ce programme se place dans le cadre de modifications du régime de fonctionnement du barrage de Chambon. Afin d'observer les modifications potentielles du comportement des truites communes en réponse à ces changements, des poissons sont capturés en pêche électrique et équipés d'une balise radio par chirurgie. Une fois relâchés, leurs déplacements sont suivis en "radiopistage" grâce à ces balises et plusieurs antennes placées sur le secteur d'études. Deux pêches ont déjà eu lieu, et

la seconde a permis de recapturer plusieurs poissons déjà équipés de balises, montrant que les poissons supportent bien le dispositif. Cette étude permettra de voir si les changements dans les "chasses" du barrage impactent les poissons situés à l'aval.



Table d'échantillonnage et pêche électrique sur la Romanche à Bourg d'Oisans

1.6 – Finalisation de l'étude sur le Galaveyson (St Clair sur Galaure) :

La Fédération a finalisé l'étude relative à l'ouvrage situé sous le pont de la RD au niveau du cours d'eau. Les solutions permettant le rétablissement de la continuité écologique ont été étudiées et présentées au comité de pilotage.

Compte tenu du contexte, la Fédération a décidé de ne pas porter les travaux.

2 – AGIR EN FAVEUR DES MILIEUX :

2.1 – Réaliser des chantiers et travaux :

- Aménagement du plan d'eau de Rieux (ex Bouviet - commune de St Ismier) :

La Fédération a travaillé de concert avec le Département et l'AAPPMA de Belledonne et l'Association « au fil de l'eau » afin d'aménager le plan d'eau de Rieux : création de postes de pêche, entretien et mise en place de frayères

rustiques. Les travaux ont été réalisés avec le lycée agricole. A noter que ce plan d'eau a fait l'objet d'une convention spécifique avec le Département.



Chantier avec le lycée

- Dérasement seuil des Rez sur la Drevenne (commune de Rovon) :

Acquisitions des autorisations de l'administration et des propriétaires. Travaux reportés à 2021.



Seuil avant travaux prévus en 2021

- Finalisation du chantier des seuils du Guiers (commune de St Pierre en Chartreuse) :

En ce qui concerne les seuils de la Laiterie et du Perquelin, la dernière partie du seuil a été enlevée, le cours d'eau est maintenant sans obstacle à la continuité.



Seuil de la Laiterie avant et après travaux

2.2 – Exercer les droits de la Fédération en tant que partie civile :

- Affaire Lafleur à Tencin:

La première instance a eu lieu devant le Tribunal Correctionnel de Grenoble. Les délits relatifs à la loi sur l'eau n'ont pas été retenus. La Fédération est néanmoins présente en appel. Parallèlement une expertise est en cours, la Fédération, partie civile, est conviée à l'ensemble des opérations

- Affaire de la microcentrale à Valjouffrey :

La Fédération et l'AAPPMA de la Bonne ont été déboutées en appel. Cependant un pourvoi en cassation est en cours

-Quincieux-Cony : Extrait du jugement correctionnel du 23 juin 2020 - Vatillieu

Déclare QUINCIEUX Gérard et CONY Dominique solidairement responsables du préjudice subi par la FEDERATION DE L'ISERE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, partie civile ;

Condamne QUINCIEUX Gérard à payer à la FEDERATION DE L'ISERE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, partie civile, la somme de trois cents euros (300 euros) au titre de dommages-intérêts ;

Condamne QUINCIEUX Gérard et CONY Dominique solidairement à payer à la FEDERATION DE L'ISERE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, partie civile, la somme de deux mille euros (2000 euros) au titre de dommages-intérêts ;

En outre, condamne QUINCIEUX Gérard et CONY Dominique à payer chacun à la FEDERATION DE L'ISERE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, partie civile, la somme de 600 euros au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale ;

- Pétrequin (commune de Prébois) :

Isère : une entreprise hydroélectrique condamnée à l'arrêt pour 2 ans pour "atteinte à l'environnement" sur l'Ebron

Le tribunal administratif de Grenoble a suspendu pour deux ans l'activité d'une entreprise hydroélectrique, condamnée pour "atteinte à l'environnement" de la rivière Ebron. Un "message fort" estime l'Office français de la biodiversité de l'Isère.

Publié le 17/02/2021 à 14h17 • Mis à jour le 17/02/2021 à 14h35



Photo d'illustration • © JEAN-PIERRE CLATOT / AFP

RAPPORT D'ACTIVITÉS

-Ruisseau des Corbeillers : (Saint Pierre de Chartreuse)

Suite à la pollution de cet affluent du Guiers par un garage automobile, plusieurs associations s'étaient constituées parties civiles, cependant l'affaire a été classée sans suite.

-Pollution accidentelle de la Fure (commune de Rives) :

Suite à la pollution accidentelle mais dévastatrice de novembre 2020, la fédération ainsi que l'association de la Vallée de la Fure ont porté plainte. Pour rappel cette pollution avait provoqué une mortalité de plusieurs milliers de poissons sur environ 5 kilomètres.

Environnement

En Isère, 900 truites retrouvées mortes dans la Fure près de Rives, à cause d'une pollution chimique

Mardi 10 novembre 2020 à 20:57 - Par Véronique Saviuc, France Bleu Isère, France Bleu

Rives



C'est un spectacle déprimant qu'ont découvert les pêcheurs habitués des bords de la Fure entre Apprieu et Rives : des centaines de poissons morts sur plusieurs kilomètres à cause d'une pollution de la rivière. Ils mettent en cause une usine de Charavines et ont porté plainte.



903 truites mortes à cause de la pollution de la Fure, c'est le décompte de l'association de pêche de Rives -

Des centaines de truites sont mortes dans la Fure à cause d'une pollution chimique entre Apprieu et Rives. Elles ont été retrouvées dans le lit de la rivière sur plusieurs kilomètres entre lundi et mardi. L'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques de Rives met en cause une usine de Charavines.

2.3 –Participer aux Comités Techniques :

La Fédération est présente dans la mesure de ses moyens aux différents comités techniques ; ceux-ci peuvent être d'ordre général (CDE, Coderst, Cartographie des cours d'eau, Zones de non traitement, et bien d'autres) ou plus spécifiques comme par exemple les comités techniques dans le cadre des procédures des contrats de rivière sur des projets ou opérations.

2.4 – Réaliser des tirs de régulation du Grand Cormoran :

Les tirs de grands cormorans ont concerné 146 oiseaux (le quota annuel étant de 150). De plus, la Fédération a participé aux comités sur la gestion du grand cormoran. Sont définies des zones à enjeux où la régulation de cette espèce est nécessaire. Des bénévoles sont engagés dans la procédure de régulation.

3 – REALISER DES PRESTATIONS :

La Fédération a, cette année, réalisé des campagnes de pêches électriques dans le cadre de prestations pour diverses structures : entreprises de BTP, les structures intercommunales

Parmi ces pêches, il faut citer :

- Pêches sur la Lignarre et la Sarenne pour EDF
- Pêches sur la Bourbre pour deux entreprises de BTP
- Pêches sur la Gère, ENS Merlières

En juillet 2020, la Fédération de Pêche de l'Isère avec l'aide de l'AAPPMA de Vienne (l'APGR) a réalisé des pêches d'inventaires piscicoles sur la Gère au niveau de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Merlière. Cette opération a été commandée par la commune d'Estrablin dans le cadre du plan de gestion de cet ENS.

4 – EXERCER LA SURVEILLANCE ET IDENTIFIER LES CONTREVENANTS :

Au cours de cette année, 5 508 contrôles ont été effectués (dont 1 058 avec le logiciel vigipêche) pour 15 PV dressés. Le taux de règlement est important grâce à la mise en place d'une procédure de relance.

5 – DEVERSER QUAND CELA EST UTILE :

5.1 – Ecloserie Fédérale :

- Après des difficultés de livraison, 500.000 œufs embryonnés de truite Fario ont été commandés à la pisciculture de Cauterets, afin de produire à l'écloserie fédérale les alevins à résorption de vésicules. La saison s'est très bien déroulée,
- Le service vétérinaire est venu pour la visite annuelle et a effectué les prélèvements obligatoires d'alevins pour analyses, celles-ci se sont révélées négatives aux MRC (maladies réputés contagieuses), et sans commentaire particulier du vétérinaire.

5.2 – Lacs de montagne :

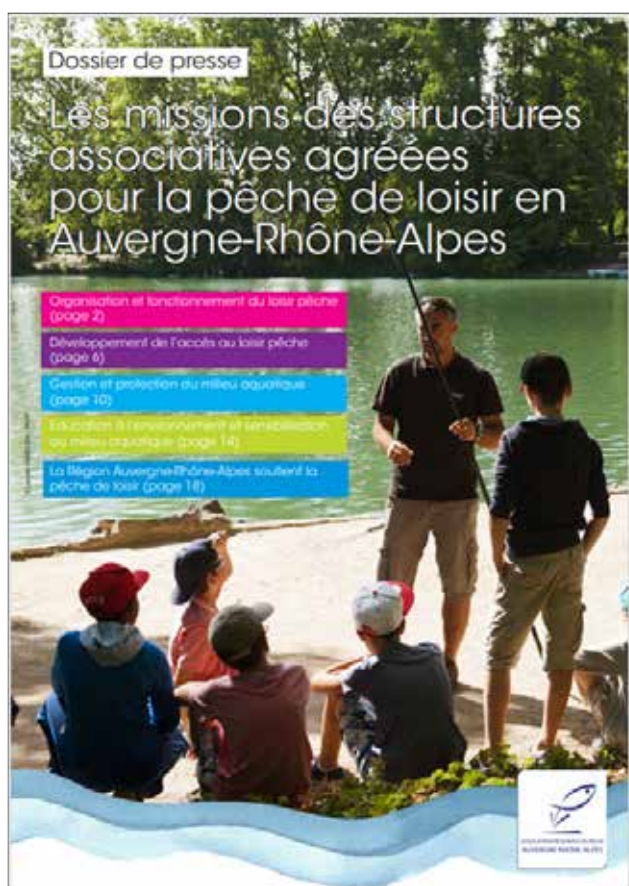
Alevinage des lacs de montagne le 4 juillet 2021 depuis l'Alpes d'Huez, avec la participation des AAPPMA d'Allevard, Belledonne, Grenoble, Bourg d'Oisans et Valbonnais. sous la coordination de José Pereira, administrateur fédéral. 39 lacs ont été alevinés avec des alevins de truite commune et/ou truite arc-en-ciel ou saumon de fontaine, en provenance de la pisciculture Du Moulin.

ANIMER ET COMMUNIQUER POUR PROMOUVOIR LA PECHE ET LES MILIEUX AQUATIQUES

1 – UNE COMMUNICATION A PLUSIEURS NIVEAUX :

1.1 Communication régionale de l'Arpara :

- **Dossier de presse** : Créé pour présenter nos associations et leurs actions.



- RESEAU PECHE édition annuelle 2020,

Magazine régional des fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques. La Fédération de pêche de l'Isère a participé en rédigeant un article sur l'arasement des seuils du Guiers Mort.



- Newsletter trimestrielle :

éditions : avril, juillet, octobre

- Aux présidents d'AAPPMA (normalement chargé de la transmettre à leur adhérents) par mailing
- Aux adhérents sur Facebook
- Aux partenaires par mailing



RAPPORT D'ACTIVITÉS

- Rédaction de plaquettes institutionnelles

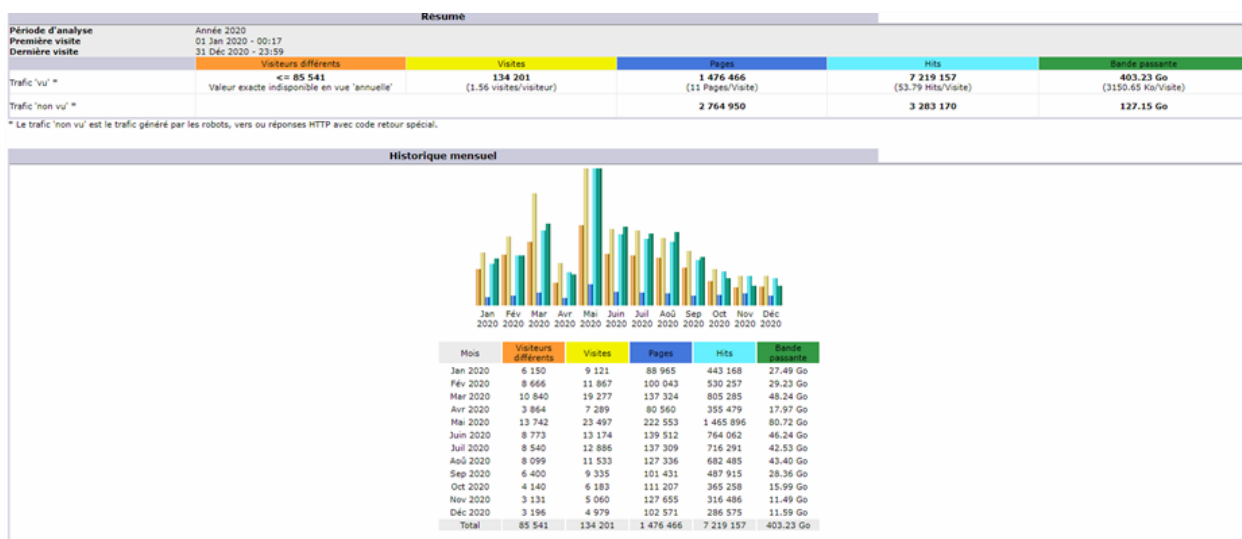
3 plaquettes à thèmes :



Développement de l'accès au loisir pêche, gestion et protection du milieu aquatique, éducation à l'environnement et sensibilisation au milieu aquatique
 Le but étant de valoriser les actions des FDAAPPMA auprès de nos partenaires, des pêcheurs et du grand public

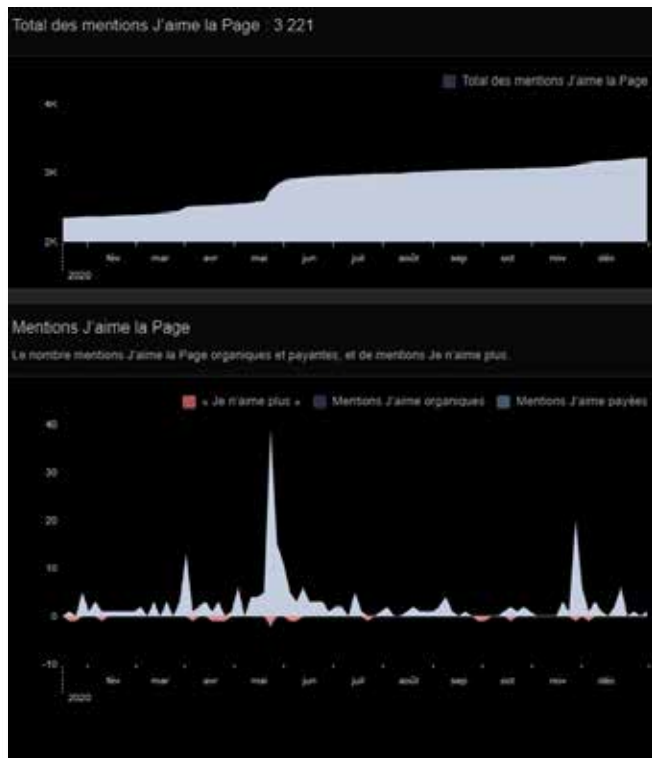
1.2 – Communication départementale :

- Site internet : Statistiques du site internet en 2020



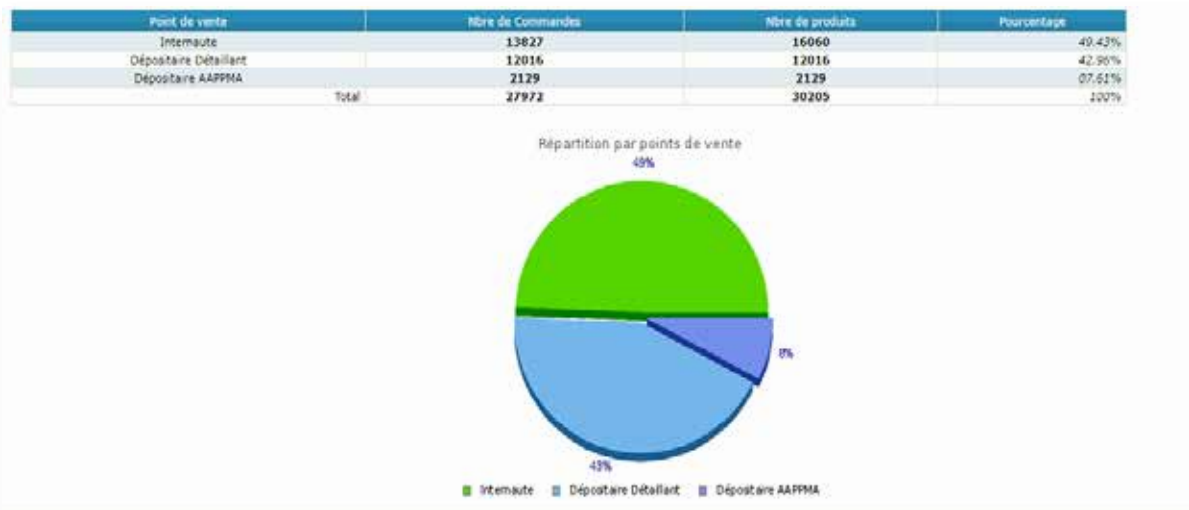
RAPPORT D'ACTIVITÉS

- Réseaux sociaux : Facebook : Evolution des abonnés sur la page (décembre 2020)



Le nombre de personnes touchées par les publications est en augmentation régulière (fin d'année 3 339). Une preuve de l'importance de la communication sur les réseaux sociaux.

- Cartes de pêche par internet



Evolution de la vente de cartes par mois sur le Département

RAPPORT D'ACTIVITÉS

- Un mini film « La Pêche en Isère »

Réalisé par Jean Philippe Forzani et avec l'aide de nos salariés et bénévoles, retrouvez sur notre chaîne YouTube « Fédération de Pêche de l'Isère » la version courte et longue de notre vidéo sur la pêche dans notre département.



- Des vidéos (ENS, écrevisses)

Une vidéo en petit format afin de présenter certaines de nos missions et partenariats ainsi que l'espèce patrimoniale qu'est l'écrevisse à pattes blanches... Toujours à retrouver sur notre chaîne YouTube.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2 – DES MOYENS NOUVEAUX MIS EN PLACE AU SEIN DE LA FEDERATION :

2.1 – Offre promotionnelle d'automne :

En 2020, l'offre promotionnelle d'automne a été reconduite. Cependant elle a débutée en septembre cette fois-ci. De ce fait il y a eu beaucoup plus de produits de ce type vendus : 171 contre 46 en 2019.

2.2 – Matériel audiovisuel

La Fédération a investi dans du matériel audiovisuel afin de pouvoir réaliser des vidéos au petit format.

Un drone nous permettra de prendre de la hauteur et partager la vue qui s'y dégage.

Un camescope, un trépied et une go pro viennent compléter le matériel



2.3 – Guide de pêche 2021 : nouveaux visuels



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Du fait du décalage d'une année pour l'édition du guide (qui se prépare en décembre de l'année d'avant), les éléments présentés sont ceux de 2021. Celui de 2020 ayant été fait fin 2019.

Un nouveau « look », des photos en quantité Pour donner envie de venir en Isère et y pêcher, voilà l'ambition de ce guide !

2.4 – Tourisme pêche :

- Les hébergements labellisés « pêche » :

Identifiés à l'aide de plaques sur leur façade, ce sont maintenant 7 hébergements pêche qui accueillent en Isère les pêcheurs touristes.



Guillaume Macé, gérant de la Tuile aux loups accompagné de Gael Even.

- **Les parcours pêche famille, passion et découverte** : notre nouveau chargé de développement arrivé en Octobre travaille sur la mise en place de parcours sur notre territoire. Ces parcours à mettre en place en coopération avec des AAPPMA et communes concernées devraient voir le jour d'ici quelques mois !



3 – EVENEMENTIELS :

Compte tenu du contexte sanitaire, peu d'AAPPMA ont pu réaliser des journées « pêche », les concours ont été annulés.

4 – ANIMATIONS AUPRES DES ENFANTS :

4.1 – Animations en centres de loisirs :

Le pôle animation a dû faire face à une saison au contexte sanitaire compliqué et a réalisé quelques animations en extérieur avec les centres de loisirs, centre pour PMR, office du tourisme, avec un protocole strict et contraignant.



Pendant une animation...

4.2 - APN :

Les APN sont de vrais outils de développement du loisir pêche auprès des jeunes. En Isère en 2019, cinq AAPPMA organisaient ces manifestations : Grenoble, Vienne, Saint Marcellin, Le Cheylas, Saint Laurent du Pont. Aujourd'hui, nous comptons un nouvel atelier dans le département, celui de l'AAPPMA de Cognin-les-Gorges, animé par une équipe de bénévoles motivés !

La Fédération soutient ces initiatives en apportant une aide technique et matérielle.

Malgré un souci d'effectif, les visites de la Maison de la Pêche ont été maintenues avec St Marcellin et Grenoble.



En 2020, les APN ont été contraints de suspendre leur activité également, au grand désarroi des organisateurs et des enfants inscrits.

4.3 - Animations scolaires :

Dans le cadre des contrats de rivière Paladru - Fure - Morge – Olon (SYMBHI), Sud Grésivaudan et Romanche (Porté par le SACO), la Fédération a réalisé des opérations de sensibilisation auprès des scolaires, directement dans les écoles. Cette année malheureusement la Maison de la Pêche et de la Nature n'a pas pu accueillir de public en raison des conditions sanitaires.

Les animations portaient essentiellement sur les thématiques relatives à l'éducation à l'environnement ces activités s'articulent autour du cycle de l'eau, la chaîne alimentaire, les poissons et leur anatomie, puis la découverte des milieux aquatiques.



Découverte des milieux aquatiques avec une classe de CM1.

5 – ANIMATIONS DU RESEAU :

5.1 - Gardes pêche particuliers :

Au cours de cette année, il n'y a pas eu de formation initiale (Module 1 et 3) compte tenu des restrictions liées aux risques Covid. Elles ont été reportées en 2021.

5.2 – Réunions de bassin versant :

Toujours dans le but de travailler en étroite collaboration avec les AAPPMA, 12 réunions de bassin versant ont eu lieu en automne 2020 aux dates suivantes :

- | | |
|--|--------------|
| - Bassin versant Sud Grésivaudan Galaure (St Marcellin) | 15 septembre |
| - Bassin versant Drac aval : (Pont de Claix) | 16 septembre |
| - Bassin versant affluents Isère médiane : (Veurey Voroise) | 17 septembre |
| - Bassin versant Paladru Fure Morge Olon : (Saintt Cassien) | 21 septembre |
| - Bassin versant Bourbre et Affl du Ht Rhône : (Villefontaine) | 22 septembre |
| - Bassin versant nord Isère : (Domène) | 24 septembre |
| - Bassin versant Guiers : (Saint Laurent du Pont) | 30 septembre |
| - Bassin versant de 4 vallées : (Beaurepaire) | 28 septembre |
| - Bassin versant Drac amont : (Susville) | 30 septembre |
| - Bassin versant Bourne : (Pont en Royans) | 01 octobre |
| - Bassin versant Rival : (Saint Etienne de St Geoirs) | 02 octobre |
| - Bassin versant Romanche : (Bourg d'Oisans) | 05 octobre |



PARTIE
III

BILAN VENTE DE CARTES

ADHERENTS

Début 2020, le département compte 68 associations ci-dessous listées :

ALLEVARD

ALLEVARD & SON CANTON
GIANGRANDE ARMAND

BELLEDONNE

BELLEDONNE
TAPIAS DANIEL

CHAMP/DRAC - JARRIE

LA GAULE DE CHAMP - JARRIE
GENTILI JEAN-PAUL

COGNIN LES GORGES

LES GORGES DU NAN
BITH FRANÇOIS

COUR ET BUIS

COURS ET BUIS
PIOT PAUL

LA FORTERESSE

LA GAULE DE LA FORTERESSE
JULLINS FRANCK

GRESSE EN VERCORS

LA GAULE DU GRAND VEYLONT
VALLIER JOSSELIN

HEYRIEUX

L'ARC EN CIEL
BERGERET MARCEL

MARCILLOLES

L'ARC EN CIEL DE LA BIEVRE
MALJOURNAL RÉMI

MONTEYNARD

MONTEYNARD AVIGNONET
ALLARD MARC

PALADRU

LES PECHEURS DU LAC DE PALADRU
KURZAWA BERNARD

PONT DE CHERUY

ASSOCIATION DES PECHEURS
RIONDET PASCAL

BEAULIEU

LA TRUITE DU VEZY
CALLET SÉBASTIEN

BOURG D'OISANS

LES PECHEURS D'OISANS
GRAND JEAN-LOUIS

CHANAS

AMICALE PECHE CHANAS
PLANTIER JACQUES

CORPS

LA GAULE DE LA SEZIA
MACE GUILLAUME

EYBENS

LA GAULE EYBINOISE
PEREIRA JOSÉ *

LE FRENEY D'OISANS

L'ARC EN CIEL HAUT OISANS
ARNOL ALAIN

LE GUA

LA GAULE DE LA VALLEE DE LA GRESSE
VALMARO THIERRY

IZEAUX

LES PECHEURS IZEAUX - ST PAUL
LIOBARD MAURICE

MENS

PECHEURS A LA LIGNE DE MENS
PERRIER BERNARD

LA MURE

UNION DES PECHEURS DE LA MATHEYSINE
GAUTHIER ROGER

PEAGE DE ROUSSILLON

L'ABLETTE RHODIENNE
ROSTAING CHRISTIAN

PONT DE CLAIX

AMICALE DES PECHEURS
COSTA SÉBASTIEN

BEAUREPAIRE

LA TRUITE DE L'ORON
PASSAT ANGÉLO

BOURGOIN JALLIEU

LA GAULE DE BOURGOIN
JAIME-MICHAZ DANIEL

LE CHEYLAS

LES 2 RIVES
VERNUCCI GIUSEPPE

LA COTE ST ANDRE

LA FARIO DE LA BIEVRE
BENOIT GÉRARD

LA FERRIERE

LA FERRIERE
ROBERT JEAN-MICHEL

GRENOBLE

UNION DES PECHEURS
PETITPAS STEPHANE

IZERON

LA GAULE D IZERON
VIAL DIDIER

MOIRANS - VOREPPE

UNION DES PECHEURS
CASSERINI GILLES

PENOL - FARAMANS

LA FARIO DES EYDOCHES
ROUQUETTE DIDIER

PONT EN ROYANS

PONT EN ROYANS
DOUX DANIEL

BILAN VENTE DE CARTES

PONTCHARRA

LA GAULE DU BREDAS
RENARD PHILIPPE

RIVES

LA GAULE DE LA VALLEE DE LA FURE
QUICHANTE MICHEL

SASSENAGE

LA TRUITE DE SASSENAGE
DELALANDE DAVID

ST ANTOINE L'ABBAYE

LA GAULE ANTONINE
ROUX STÉPHANE

ST CHRISTOPHE EN OISANS

LA GAULE CHRISTOLAISE
CUMAN SYLVAIN

ST GEORGES DE COMMIERS

LA GAULE DES COMMIERS
BOEUF CHRISTIAN

ST LAURENT DU PONT

LES PECHEURS DU HAUT GUIERS
GUITTAT MARCEL

ST PIERRE D'ENTREMONT

UNION DES PECHEURS DES ENTREMONTS
CLOITRE GILLES

LA TOUR DU PIN

LA TRUITE TURRIPINOISE
TROLLET JEAN

VEUREY NOYAREY

LA TRUITE DU RUISSET
BONZI HERVÉ

VILLEFONTAINE

LA CANNE DE VILLEFONTAINE
NIOT SYLVIE

VIZILLE

LA GAULE VIZILLOISE
DESCHAMPS ANDRÉ

RENCUREL

LA BOULOUVENNE
LOCATELLI PATRICE

ROVON / ST GERVAIS

ROVON/ ST GERVAIS
GUICHARD FABRICE

SECHILLENNE

LA GAULE DE SECHILLENNE
LAZZAROTTO LAURENT

ST BARTHELEMY DE B.

LA TRUITE DE ST BARTHELEMY
GARNIER RAPHAËL

ST GEOIRE EN VALDAINE

LA GAULE VALDAINOISE
MALLAVAL PATRICK

ST JEAN DE BOURNAY

UNION des PECHEURS de la GERVONDE
MARCON JOSEPH

ST MARCELLIN

LA GAULE ST MARCELLINOISE
MOREL ALAIN

ST SIMEON DE BRESSIEUX

LA GAULE DE LA BAÏSE
GAUTHIER MICKAEL

TULLINS

UNION DES PECHEURS
DUFRESNE MICHEL

VIENNE

LES PECHEURS GERE RHONE
NAQUIN MICHEL

VINAY

L'ARC EN CIEL VINOISE
FILLET-COCHE BERNARD

VOIRON

LES PECHEURS DU VOIRONNAIS
FLEURY JEAN-LOUIS

REVEL TOURDAN

LES AMIS DU DOLON
GOUNGNE FRÉDÉRIC

ROYBON

LA PECHE DE LA HAUTE GALAURE
TROUILLET CHARLES

ST ANDRE LE GAZ

LA GAULE DE ST ANDRE
VILLETON GUY *

ST BUEIL

LA GAULE DE ST BUEIL
PICCARRETA ANTOINE

ST GEOIRS

LA GAULE DE ST GEOIRS
GUILLET MAURICE

ST MICHEL DE ST GEOIRS

SAINT MICHEL / BRION
ALVARES CHRISTIAN *

THEYS

LA TRUITE DE THEYS
DALBAN-CANASSY SYLVAIN

VALBONNAIS

LA TRUITE DE LA BONNE
DONATI LOUIS

VILLARD DE LANS

LA TRUITE DU PLATEAU
GAMOND JEAN

VIRIVILLE

LA GAULE DE LA PEROUSE
ARDAIN ANDRÉ

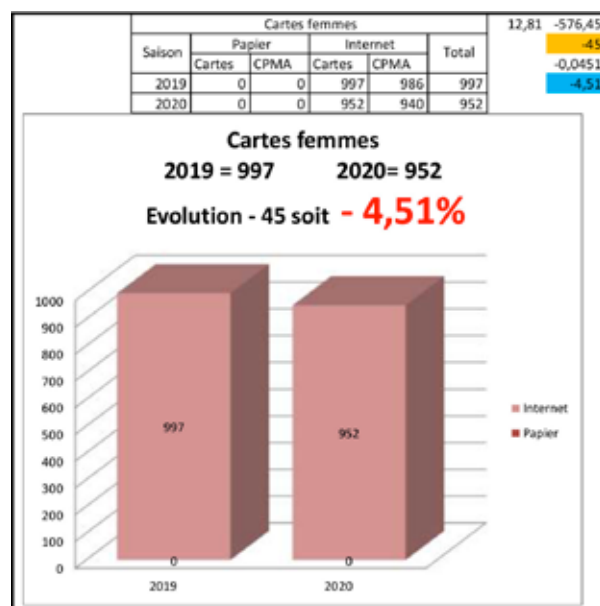
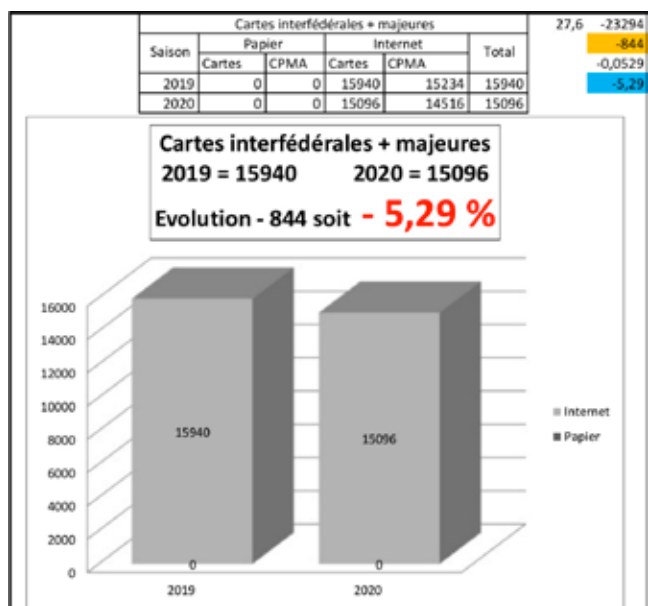
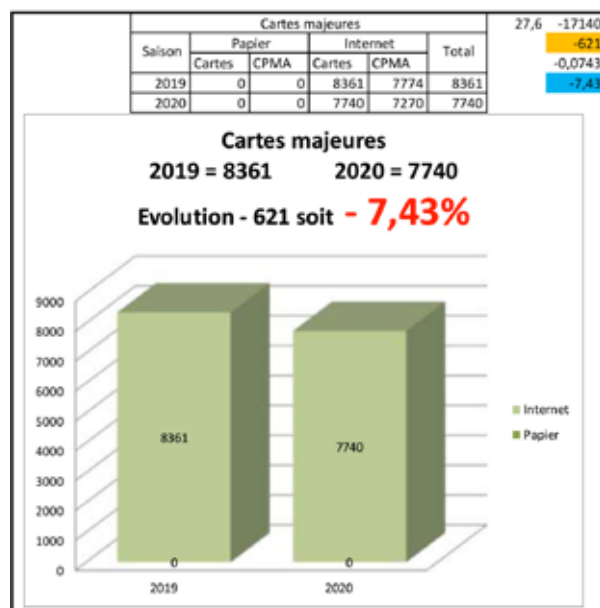
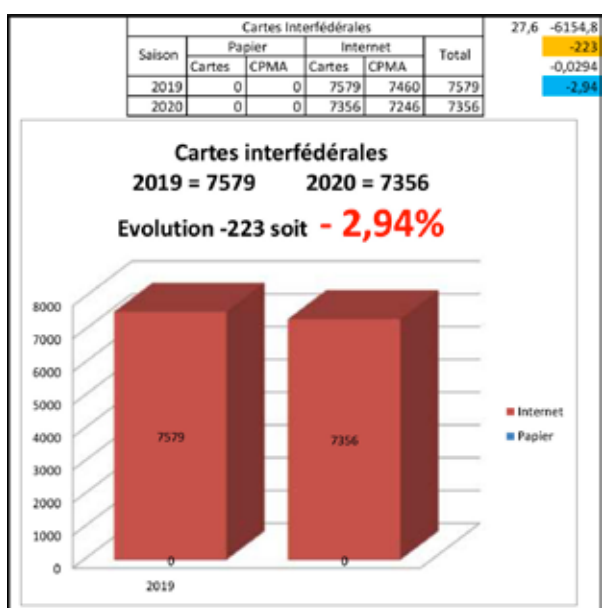
AD PECHEURS ENGINIS

ADAPAEF - LA MAILLE DE L'ISERE
FAVIER PIERRE

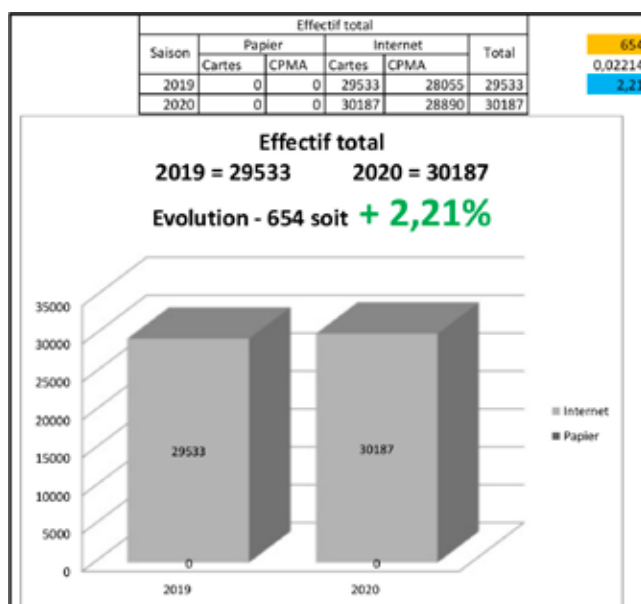
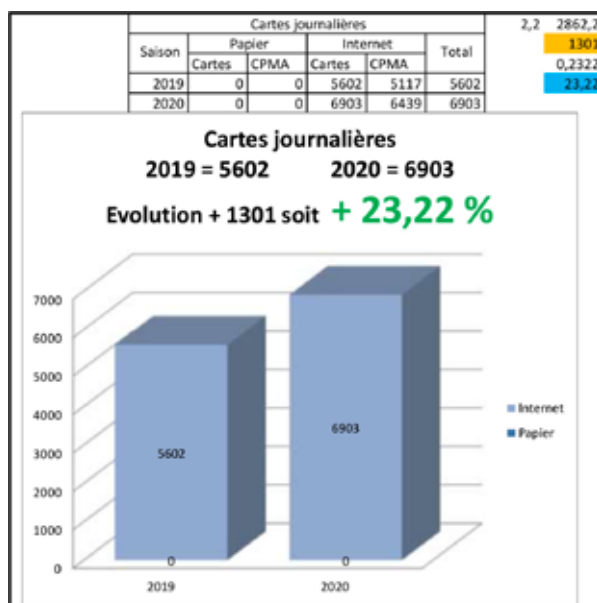
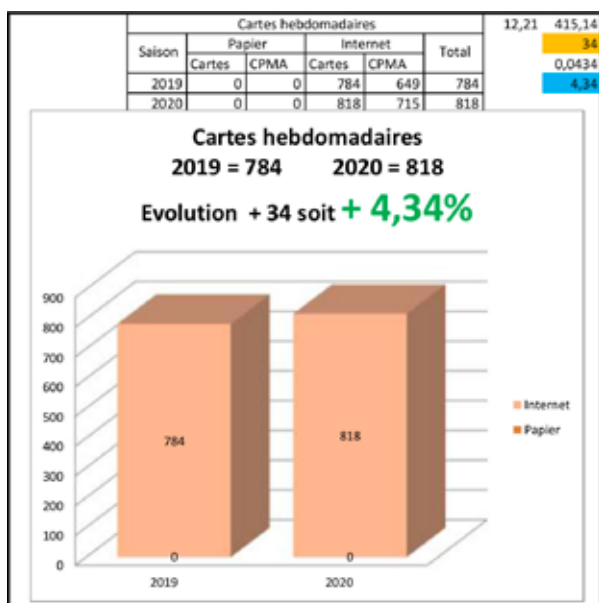
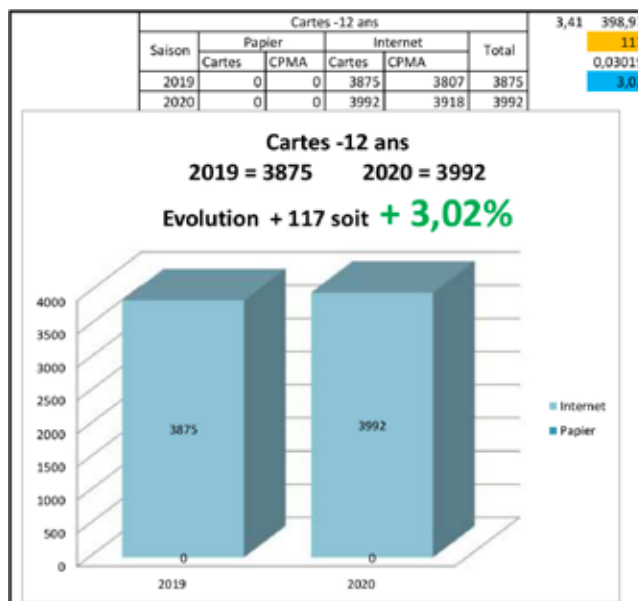
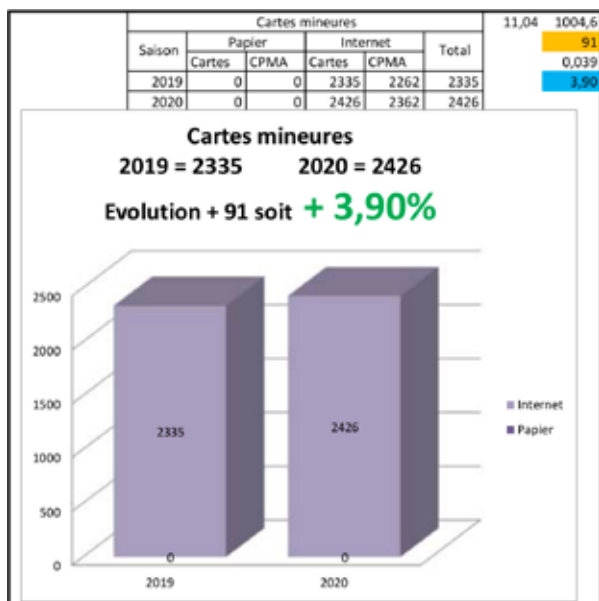
BILAN VENTE DE CARTES

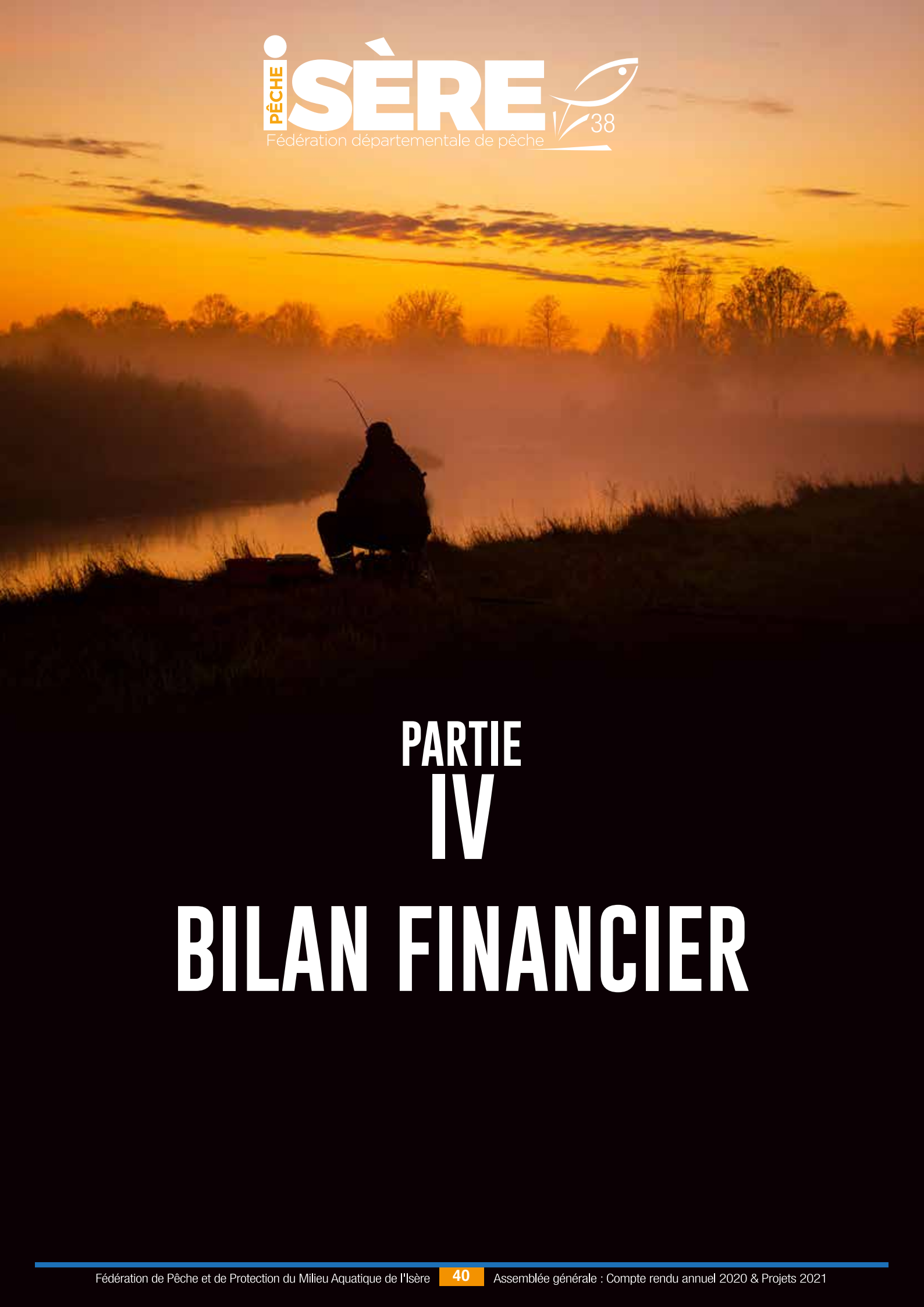
VENTES DE CARTES

Au travers de ses associations, la Fédération comptabilise fin 2020, 31 502 cartes de pêche vendues qui sont réparties de la manière suivante :



BILAN VENTE DE CARTES





**PARTIE
IV
BILAN FINANCIER**

BILAN FINANCIER

RECIPROCITE

DOTATION RECIPROCITE ANNEE 2021

RECETTES	Valeur totale	Répartition	Part Réciprocité
Cotisations	126 335,50 €	90,00%	113 701,95 €
Dotation Club Halieutique	135 827,00 €	100,00%	135 827,00 €
Convention EDF	24 000,00 €	10,00%	2 400,00 €
Vente œufs et alevins	1 125,00 €	100,00%	1 125,00 €
Compensation Hydro	47 000,00 €	37,00%	17 390,00 €
TOTAL			270 443,95 €

DEPENSES	Valeur totale	Répartition	Part réciprocité
Garderie Fédérale	60 000,00 €	90,00%	54 000,00 €
Alevinage de fond	15 000,00 €	90,00%	13 500,00 €
Alevinage touristique	22 370,00 €	0,00%	0,00 €
Dépliants + cartes	30 594,00 €	90,00%	27 534,60 €
Baux ONF	12 750,00 €	100,00%	12 750,00 €
Baux Domaine fédéral	4 062,00 €	100,00%	4 062,00 €
Marquage alevins	9 099,32 €	100,00%	9 099,32 €
TOTAL			120 945,92 €

SOMME A VENTILER**149 498,03 €****DETAIL VENTILATION**

Valeur domaine		50 000,00 €
Baux domaine public		9 448,00 €
Baux privés		16 077,52 €
Baux lacs montagne		9 150,00 €
Alevinage 2°cat		31 626,36 €
Fête de la Pêche	Forfait 500 € sur justificatif factures	0,00 €
Frais de Bénévolats		8 105,26 €
Divers		12 457,35 €
Fond solidariré reciprocite	10%	12 633,55 €
TOTAL		149 498,03 €

BILAN FINANCIER - DOTATIONS

ASSOCIATIONS	DOMAINE		BAUX					
	POINTS	VALEUR	PUBLIC		PRIVES		LACS DE MONTAGNE	
		du point	2019	2020	2019	2020	2019	2020
		7,6464						
ALLEVARD	155	1 185,20 €	157,00 €	159,00 €	197,55 €	290,46 €	0,00 €	0,00 €
BEAULIEU	40	305,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BELLEDONNE	345	2 638,02 €	427,00 €	433,00 €	449,04 €	453,43 €	0,00 €	0,00 €
BOURG D'OISANS	430	3 287,96 €	292,00 €	292,00 €	11,43 €	11,43 €	0,00 €	0,00 €
BOURGOIN JALLIEU	160	1 223,43 €	551,00 €	558,00 €	475,20 €	348,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAMP JARRIE	60	458,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHANAS	20	152,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LE CHEYLAS	110	841,11 €	309,00 €	313,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COGNIN LES GORGES	50	382,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CORPS	60	458,79 €	621,00 €	629,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LA COTE ST ANDRE	155	1 185,20 €	0,00 €	0,00 €	748,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EYBENS	20	152,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LA FERRIERE	85	649,95 €	139,00 €	141,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LA FORTERESSE	60	458,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRENEY D'OISANS	70	535,25 €	157,00 €	159,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GRENOBLE	283	2 163,94 €	668,00 €	676,00 €	133,20 €	90,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
LE GUA	94	718,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
HEYRIEUX	10	76,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
IZEAUX	10	76,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
IZERON	45	344,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MENS	167	1 276,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MOIRANS	70	535,25 €	22,00 €	22,00 €	1 412,27 €	1 462,35 €	0,00 €	0,00 €
MONTEYNARD	100	764,64 €	1 000,00 €	1 012,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LA MURE	175	1 338,13 €	460,00 €	460,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PALADRU	200	1 529,29 €	0,00 €	0,00 €	3 048,00 €	3 048,00 €	0,00 €	0,00 €
PEAGE DE ROUSSILLON	210	1 605,75 €	1 751,00 €	1 771,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PONT DE CHERUY	190	1 452,82 €	425,00 €	429,00 €	16,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LE PONT DE CLAIX	90	688,18 €	161,00 €	161,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PONT EN ROYANS	160	1 223,43 €	0,00 €	0,00 €	38,70 €	39,15 €	0,00 €	0,00 €
PONTCHARRA	130	994,04 €	217,00 €	223,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RENCUREL	80	611,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RIVES	125	955,80 €	0,00 €	0,00 €	44,40 €	44,55 €	0,00 €	0,00 €
ROVON ST GERVAIS	45	344,09 €	53,00 €	54,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ROYBON	165	1 261,66 €	0,00 €	0,00 €	3 204,19 €	1 404,19 €	0,00 €	0,00 €
ST ANDRE LE GAZ	150	1 146,96 €	394,00 €	401,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST BUEIL	95	726,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST GEOIRE EN VALDAINE	75	573,48 €	0,00 €	0,00 €	284,10 €	185,10 €	0,00 €	0,00 €
ST GEORGES DE COMMIERS	30	229,39 €	321,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST JEAN DE BOURNAY	60	458,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST JOSEPH DE RIVIERE	60	458,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST LAURENT DU PONT	205	1 567,52 €	0,00 €	0,00 €	80,18 €	74,00 €	0,00 €	0,00 €
ST MARCELLIN	125	955,80 €	84,00 €	85,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST MICHEL DE ST GEOIRS	20	152,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST PIERRE D'ENTREMONT	90	688,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST SIMEON DE BRESSIEUX	40	305,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SASSENAGE	65	497,02 €	41,00 €	41,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SECHILLENNE	30	229,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERRE NERPOL	50	382,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
THEYS	20	152,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LA TOUR DU PIN	160	1 223,43 €	452,00 €	457,00 €	2 016,44 €	1 828,15 €	0,00 €	0,00 €
TULLINS	85	649,95 €	44,00 €	44,00 €	135,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VALBONNAIS	250	1 911,61 €	0,00 €	0,00 €	1 034,86 €	1 034,86 €	0,00 €	150,00 €
VEUREY NOYAREY	70	535,25 €	22,00 €	22,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VIENNE	280	2 141,00 €	902,00 €	906,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VILLEFONTAINE	80	611,71 €	0,00 €	0,00 €	3 048,00 €	2 715,84 €	0,00 €	0,00 €
VIRIVILLE	65	497,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VIZILLE	170	1 299,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VOIRON	95	726,41 €	0,00 €	0,00 €	3 048,00 €	3 048,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	6 539	50 000,00 €	9 670,00 €	9 448,00 €	19 441,14 €	16 077,52 €	9 000,00 €	9 150,00 €
		50 000,00 €			34 675,52 €			

BILAN FINANCIER - DOTATIONS

2° CATEGORIE		FETE DE LA PECHE		FRAIS BENEVOLAT		Achat Mat.EP-AF		DOTATION	
ALEVINAGE									
2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
0,00 €	185,05 €	0,00 €	0,00 €	188,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 814,84 €	1 819,71 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	305,86 €	305,86 €
1 232,58 €	1 030,74 €	0,00 €	0,00 €	700,01 €	380,54 €	737,94 €	523,59 €	6 184,59 €	5 459,30 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32,71 €	115,20 €	8,50 €	2,88 €	3 632,61 €	3 709,48 €
1 237,15 €	4 573,00 €	0,00 €	0,00 €	528,41 €	191,85 €	121,77 €	172,69 €	4 136,96 €	7 066,97 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	458,79 €	458,79 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	87,96 €	42,07 €	2,40 €	50,71 €	243,29 €	245,71 €
2 364,87 €	1 328,72 €	0,00 €	0,00 €	545,51 €	398,46 €	9,25 €	171,14 €	4 069,74 €	3 052,42 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	101,17 €	161,93 €	164,74 €	52,75 €	648,23 €	597,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23,65 €	0,00 €	1 103,43 €	1 087,79 €
0,00 €	4 573,00 €	0,00 €	0,00 €	355,00 €	192,38 €	38,96 €	38,96 €	2 264,85 €	5 989,54 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	144,50 €	92,90 €	27,49 €	10,52 €	324,92 €	256,35 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56,52 €	90,86 €	845,46 €	881,81 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	458,79 €	458,79 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	76,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €	768,25 €	774,25 €
991,38 €	381,91 €	0,00 €	0,00 €	1 524,00 €	916,72 €	9 853,12 €	6 183,20 €	24 333,64 €	19 411,77 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	718,76 €	718,76 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	76,46 €	76,46 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20,18 €	21,14 €	96,65 €	97,60 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	344,09 €	344,09 €
168,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10,35 €	0,00 €	1 455,77 €	1 276,95 €
0,00 €	3 280,48 €	0,00 €	0,00 €	77,10 €	25,23 €	189,06 €	125,01 €	2 222,48 €	5 450,32 €
531,72 €	579,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125,49 €	23,47 €	2 421,85 €	2 379,92 €
467,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 265,73 €	1 798,13 €
725,10 €	1 201,34 €	0,00 €	0,00 €	208,58 €	0,00 €	13,28 €	136,19 €	5 524,25 €	5 914,82 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 524,00 €	1 040,00 €	51,84 €	34,02 €	4 932,59 €	4 450,77 €
4 575,93 €	3 201,45 €	0,00 €	0,00 €	869,66 €	962,29 €	247,78 €	287,85 €	7 587,70 €	6 333,41 €
0,00 €	339,60 €	0,00 €	0,00 €	4,48 €	0,00 €	0,00 €	7,24 €	853,66 €	1 196,02 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 262,13 €	1 262,58 €
0,00 €	1 771,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90,00 €	0,00 €	123,00 €	1 211,04 €	3 201,60 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	611,71 €	611,71 €
70,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	875,52 €	262,47 €	217,73 €	195,49 €	2 163,45 €	1 458,31 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19,51 €	66,09 €	62,64 €	28,20 €	479,24 €	492,38 €
507,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7,35 €	15,53 €	0,00 €	0,00 €	2 046,78 €	2 681,38 €
111,30 €	255,35 €	0,00 €	0,00 €	884,60 €	822,18 €	287,01 €	320,97 €	2 838,87 €	2 946,47 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	736,41 €	726,41 €
565,55 €	569,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22,00 €	20,29 €	24,43 €	1 439,37 €	1 374,62 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	610,39 €	229,39 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47,39 €	0,00 €	65,49 €	458,79 €	571,66 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	458,79 €	458,79 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	140,94 €	202,24 €	139,54 €	235,06 €	1 928,17 €	2 078,82 €
0,00 €	1 645,84 €	0,00 €	0,00 €	30,00 €	0,00 €	77,41 €	0,00 €	1 147,21 €	2 686,65 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18,45 €	18,72 €	171,38 €	171,65 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	688,18 €	688,18 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	305,86 €	305,86 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	538,02 €	538,02 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25,30 €	0,00 €	254,69 €	229,39 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	382,32 €	382,32 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38,40 €	0,00 €	11,67 €	30,60 €	203,00 €	183,53 €
3 147,60 €	3 022,94 €	0,00 €	0,00 €	487,28 €	442,73 €	327,32 €	81,82 €	7 968,62 €	7 056,07 €
215,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	433,67 €	234,90 €	1 478,85 €	928,85 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28,27 €	22,74 €	3,92 €	40,00 €	3 181,93 €	3 159,21 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	105,60 €	21,69 €	154,48 €	201,92 €	817,33 €	780,86 €
1 537,56 €	1 479,11 €	0,00 €	0,00 €	514,56 €	574,66 €	2 361,22 €	1 706,54 €	7 456,34 €	6 807,32 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	366,79 €	309,95 €	230,78 €	253,87 €	4 257,28 €	3 891,37 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	497,02 €	497,02 €
924,15 €	395,54 €	0,00 €	0,00 €	694,70 €	606,01 €	1 258,72 €	964,13 €	4 177,46 €	3 265,57 €
404,80 €	1 811,32 €	0,00 €	0,00 €	99,00 €	0,00 €	388,29 €	0,00 €	4 666,50 €	5 585,73 €
19 779,33 €	31 626,36 €	0,00 €	0,00 €	11 329,91 €	8 105,26 €	17 720,76 €	12 457,35 €	134 531,38 €	136 864,48 €
31 626,36 €		0,00 €		8 105,26 €		12 457,35 €		136 864,48 €	

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Association FEDERATION DE LA PEC

301 rue de l'Eau Vive

Fond Besset

38210 SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE

CABINET AXELCO
4, rue Léon Béridot 38500 VOIRON
N° SIRET 43412484800038

Sommaire

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	1
----- <i>Comptes Annuels</i> -----	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Bilan Passif</i>	4
<i>Compte de résultat</i>	5
<i>Détail de l' Actif</i>	6
<i>Détail du Passif</i>	8
<i>Détail du compte de résultat</i>	10
----- <i>Annexes</i> -----	14
<i>Règles et méthodes comptables</i>	15
<i>Immobilisations</i>	19
<i>Amortissements</i>	20
<i>Provisions</i>	21
<i>Créances et dettes</i>	22
<i>Produits à recevoir</i>	23
<i>Charges à payer</i>	24
<i>Charges constatés d'avance</i>	25
<i>Produits constatés d'avance</i>	26
<i>Produits et Charges exceptionnels</i>	27
<i>Variation des fonds propres</i>	28
<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	29
<i>Annexe libre</i>	30
----- <i>Liasse Fiscale</i> -----	31
<i>Déclaration 2070 /Page1</i>	32
<i>Déclaration 2070 /Page2</i>	33
<i>Déclaration 2070 /Page3</i>	34
<i>Déclaration 2070 /Page4</i>	35

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **Association FEDERATION DE LA PECHE DE L'ISERE** relatifs à l'exercice du **01/01/2020** au **31/12/2020**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	2 062 783	euros
Chiffre d'affaires :	54 419	euros
Résultat net comptable :	331 799	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit .

Sur la base de nos travaux nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à VOIRON
Le 20/07/2021

Signature

Pascal PIARRON

Signé électroniquement le 20/07/2021 par
Pascal Piarron



BILAN FINANCIER

AXELCO

Association FEDERATION DE LA PECHE DEL'IS

Page :

3

Comptes
Annuels

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

	31/12/2020			31/12/2019	
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	14 847,00	13 201,80	1 645,20	4 666,00
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	19 602,72		19 602,72	19 602,72
	Constructions	1 041 935,89	210 350,04	831 585,85	856 540,55
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	114 986,67	76 887,77	38 098,90	16 526,87
	Autres immobilisations corporelles	366 607,70	141 197,48	225 410,22	185 187,33
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	18 123,33		18 123,33		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	7 360,34		7 360,34	7 360,34	
TOTAL (I)	1 583 463,65	441 637,09	1 141 826,56	1 089 883,81	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	3 030,69		3 030,69	4 882,17
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	500,00		500,00	1 520,00
	CREANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	29 279,64		29 279,64	34 510,90	
Autres créances	532 735,26		532 735,26	586 174,36	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	65,00		65,00	42 914,99	
DISPONIBILITES	277 031,65		277 031,65	57 520,69	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	78 314,61		78 314,61	54 519,92
	TOTAL (II)	920 956,85		920 956,85	782 043,03
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	2 504 420,50	441 637,09	2 062 783,41	1 871 926,84	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			7 360,34	7 360,34	
(3) dont à plus d'un an			197 544,52		
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

BILAN FINANCIER

AXELCO

Association FEDERATION DE LA PECHE DEL'IS

Page :

4

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	661 636,35	661 636,35
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	(260 344,50)	(374 020,21)
	Résultat de l'exercice	331 799,46	113 675,71
	Total des fonds propres	733 091,31	401 291,85
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	24 999,96	30 000,00
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	444 777,25	440 380,87
Total des autres fonds associatifs	469 777,21	470 380,87	
Total des fonds associatifs	1 202 868,52	871 672,72	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	88 000,00	158 800,00	
Total des provisions	88 000,00	158 800,00	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	209 040,99	217 749,84
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 401,71	52 500,84
	Dettes fiscales et sociales	89 923,67	95 855,75
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 020,00	
Autres dettes	343 040,33	334 606,40	
Produits constatés d'avance	76 508,19	139 721,29	
Total des dettes	771 914,89	841 454,12	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	2 062 783,41	1 871 926,84	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	331 799,46	113 675,71	
(1) Dont à moins d'un an	546 806,24	841 454,12	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	64,91	49,86	
ENGAGEMENTS DONNES			

BILAN FINANCIER

AXELCO

Association FEDERATION DE LA PECHE DE L'ISE

Page :

5

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	1 125,00	
	Prestations de services	53 294,35	56 338,76
	Productions stockée		
	Production immobilisée	81 469,64	98 118,60
	Subventions d'exploitation	524 836,68	464 022,58
	Dons	722,50	1 040,00
	Cotisations	662 873,84	655 925,98
	Legs et donations	1 608,72	1 996,23
	Autres produits de gestion courante	6 849,74	13 835,54
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	158 161,20	24 213,33
	Autres produits	21 900,00	
	Total des produits d'exploitation	1 512 841,67	1 315 491,02
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	8 621,45	7 770,64
	Variation de stock	1 851,48	(111,79)
	Autres achats et charges externes	326 729,09	396 319,39
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 383,34	12 618,99
	Rémunération du personnel	331 793,59	292 703,10
	Charges sociales	106 345,47	111 659,35
	Subventions accordées par l'association	277 893,12	338 278,49
	Dotation aux amortissements et dépréciations	80 124,25	49 977,75
	Dotation aux provisions	80 000,00	8 000,00
	Autres charges	11 115,93	6 846,80
		Total des charges d'exploitation	1 235 857,72
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	276 983,95	91 428,30
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	945,57	6 235,98
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	3 108,67	5 324,33
	2 - RESULTAT FINANCIER	(2 163,10)	911,65
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	274 820,85	92 339,95
Charges financières	Produits exceptionnels	82 652,37	25 722,42
	Charges exceptionnelles	25 673,76	4 386,66
		4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	56 978,61
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	1 596 439,61	1 347 449,42
	TOTAL DES CHARGES	1 264 640,15	1 233 773,71
	EXCEDENT ou DEFICIT	331 799,46	113 675,71
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 062 783** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 596 440** euros et un total **charges** de **1 264 640** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **331 799** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12** mois.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Fédération ayant procédé à la mise en place d'un suivi dossier par dossier des projets subventionnés en 2018.

Le même principe est appliqué pour l'année 2020.

Les montants correspondants a des exercices antérieurs ont été comptabilisés en charges exceptionnelles pour 25 K€ et en produits exceptionnels pour 82 K€

COVID-19

Impact du covid-19 dans les comptes clos au **31/12/2020**.

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entité.

Les ventes de cartes ont subies un recul en quantité et ce phénomène s'est surtout amplifié lors du confinement du printemps 2020.

Les dossiers de travaux du milieu naturel ont été impactés en terme d'organisation et d'envoi. Les dossiers ne pouvant être terminés, les demandes de financement se trouvent retardées dans leur accord par les organismes.

Pendant cette période, les charges de la structure ont été maîtrisés pour minimiser l'impact sur la trésorerie.

L'association a eu recours au chômage partiel pendant l'exercice 2020.

La continuité de l'association n'est pas remise en cause.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

"Missions subventionnées"

Il existe 2 types de missions subventionnées :

- Type investissement :

La subvention est inscrite au passif sous la rubrique « Subvention d'investissement » et les dépenses à l'actif immobilisé sous la rubrique « travaux en cours ». A l'achèvement du projet, l'immobilisation est amortie et la subvention constituée est reprise en recette au même rythme.

- Type prestation :

Les recettes et marges sont déterminées selon la méthode de l'avancement ; cet avancement est déterminé par les responsables de projets et validé par la Direction. Les subventions relatives à ces projets sont comptabilisées en recettes dès leur octroi et sont ajustées en fonction du pourcentage d'avancement par la constatation d'un produit constaté d'avance.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

BILAN FINANCIER

AXELCO

Association FEDERATION DE LA PECHE DEL'ISE

Page :

19

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent pà p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	16 648,44				1 801,44	14 847,00
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 648,44				1 801,44	14 847,00
CORPORELLES						
Terrains	19 602,72					19 602,72
Constructions sur sol propre	986 602,78					986 602,78
sur sol d'autrui instal. agencement	54 085,11		2 268,00		1 020,00	55 333,11
Instal technique, matériel outillage industriels	84 844,27		30 142,40			114 986,67
Instal., agencement, aménagement divers	135 552,29		60 592,47			196 144,76
Matériel de transport	78 217,24		19 871,44		1 454,26	96 634,42
Matériel de bureau, informatique et mobilier	72 637,11		2 089,36		897,95	73 828,52
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes			18 123,33			18 123,33
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 431 541,52		133 087,00		3 372,21	1 561 256,31
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	7 360,34					7 360,34
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 360,34					7 360,34
TOTAL	1 455 550,30		133 087,00		5 173,65	1 583 463,65

BILAN FINANCIER

AXELCO

Association FEDERATION DE LA PECHE DEL'ISE

Page :

20

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	11 982,44	3 020,80	1 801,44	13 201,80
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 982,44	3 020,80	1 801,44	13 201,80
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	174 979,34	20 844,69		195 824,03
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	9 168,00	5 358,01		14 526,01
	Instal technique, matériel outillage industriels	68 317,40	8 570,37		76 887,77
	Autres instal., agencement, aménagement divers	1 534,00	28 777,56		30 311,56
	Matériel de transport	45 728,87	8 400,55	1 454,26	52 675,16
	Matériel de bureau, mobilier	53 956,44	5 152,27	897,95	58 210,76
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	353 684,05	77 103,45	2 352,21	428 435,29	
TOTAL	365 666,49	80 124,25	4 153,65	441 637,09	

BILAN FINANCIER

AXELCO

Association FEDERATION DE LA PECHE DEL'ISE

Page :

21

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	158 800,00	80 000,00	150 800,00	88 000,00
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		158 800,00	80 000,00	150 800,00	88 000,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		158 800,00	80 000,00	150 800,00	88 000,00

Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	80 000,00	150 800,00	
----------------------------	--	-----------	------------	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

La Reprise de Provision compense la charge effective de 67 230 €

BILAN FINANCIER

AXELCO

Association FEDERATION DE LA PECHE DE L'ISE

Page :

22

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	7 360,34	7 360,34	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	29 279,64	29 279,64	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	47,05	47,05	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	498 296,20	300 751,68	197 544,52
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	34 392,01	34 392,01	
Charges constatées d'avance	78 314,61	78 314,61		
	TOTAL DES CREANCES	647 689,85	450 145,33	197 544,52
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	64,91	64,91		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	208 976,08	26 156,08	79 772,00	103 048,00
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	53 401,71	53 401,71		
	Personnel et comptes rattachés	39 141,29	39 141,29		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 283,38	46 283,38		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 499,00	4 499,00		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes	343 040,33	300 751,68	42 288,65		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	76 508,19	76 508,19			
	TOTAL DES DETTES	771 914,89	546 806,24	122 060,65	103 048,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice		14 500,00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		23 208,39			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2020
Total des Produits à recevoir		533 046
Autres créances clients		5 075
<i>Clients - Factures à établir</i>	5 075	
Autres créances		527 971
<i>Organ.sociaux - Prod. à recev.</i>	47	
<i>Subventions FNPF</i>	150 129	
<i>Subventions Région AURA</i>	119 566	
<i>Subventions AGENCE DE L'EAU</i>	195 862	
<i>Subventions CDI 38</i>	32 740	
<i>Produits à recevoir</i>	29 627	

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2020
Total des Charges à payer		222 844
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		71
<i>Emprunts - Intérêts courus</i>	6	
<i>Banques-Agios à payer</i>	65	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		25 388
<i>Fournisseurs - Fact.à recevoir</i>	25 388	
Dettes fiscales et sociales		60 161
<i>Personnel-congés à payer & CET</i>	34 244	
<i>Personnel - charges à payer</i>	4 500	
<i>Organ.sociaux-charges à payer</i>	1 657	
<i>Organ.sociaux-charges/congés</i>	16 364	
<i>Etat - charges à payer</i>	3 396	
Autres dettes		137 223
<i>Charges à payer</i>	137 223	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			78 314,61
Charges d'exploitation		78 314,61	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			78 314,61

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			76 508,19
Produits d'exploitation		76 508,19	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			76 508,19

BILAN FINANCIER

AXELCO

Association FEDERATION DE LA PECHE DE L'ISE

Page : 27

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2020
Total des produits exceptionnels		82 652,37
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		81 852,37
<i>Autres pdt except/Opé gestion</i>	81 852,37	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		800,00
<i>Prod/cession immob.corporelles</i>	800,00	
Total des charges exceptionnelles		25 673,76
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		25 673,76
<i>Autres charges except/Opé gest</i>	25 673,76	
Résultat exceptionnel		56 978,61

AXELCO

Association FEDERATION DE LA PECHE DE L'ISE

Page : 28

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise	661 636,35				661 636,35
Fonds propres avec droit de reprise	30 000,00		(5 000,04)		24 999,96
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	(374 020,21)	113 675,71			(260 344,50)
Excédent ou déficit de l'exercice	113 675,71	(113 675,71)	331 799,46		331 799,46
Situation nette	290 651,93		326 799,42		622 451,39
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	440 380,87		59 588,02	55 191,64	444 777,25
Provisions réglementées					
TOTAL	731 032,80		386 387,44	55 191,64	1 067 228,64

AXELCO

Association FEDERATION DE LA PECHE DEL'ISE

Page : 29

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros								
	31/12/2020	31/12/2019	%	%	31/12/2020	31/12/2019	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	4 990,00	3 560,00	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	4 990,00	3 560,00	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	4 990,00	3 560,00	100,00	100,00				

AXELCO

Association FEDERATION DE LA PECHE DEL'ISE

Page : 30

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. Eu égard à la jeunesse de l'effectif aucun calcul n'a été effectué.

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fédération nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de votre Conseil d'administration :

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

✓ Indemnités des membres du bureau :

- M. Hervé BONZI, pour ses fonctions de président, a reçu 10 200 €.
- M. Jean-François BIGOT, pour ses fonctions de trésorier, a reçu 4 200 €.

Le principe de l'indemnisation des membres du bureau a été autorisé lors du Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2016. Les montants des indemnités ont été fixés lors du Conseil d'Administration du 18 mai 2016.

Fait à Meylan, le 11 juin 2021

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES
RHÔNE-ALPES
Représentée par



Philippe CREPS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA PECHE DE L'ISERE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le paragraphe « Missions subventionnées » issu de la rubrique « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes, précise le traitement comptable des missions subventionnées existantes au sein de la Fédération. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre association, nous nous sommes assurés de la



BILAN FINANCIER – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

pertinence et de la correcte application de ces méthodes et avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration, ainsi que dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



BILAN FINANCIER – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Meylan, le 11 juin 2021

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES

RHÔNE-ALPES

Représentée par



Philippe CREPS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble



PARTIE
V
PROJETS 2021

LES PROJETS FEDERAUX EN 2021

1 - Poursuivre et améliorer les connaissances sur les milieux et espèces et mettre en œuvre des opérations sur les milieux :

Etudes :

- Cinquième année du PDPG :

Poursuite de l'étude avec des stations de dureté inventoriées (91 stations) pour déterminer le niveau typologique par stations, rendu des résultats en 2022,

- Etude sur l'efficacité des alevinages par marquage à l'alizarine :

L'alevinage a commencé à être remis en question il y a plus de 20 ans pour différentes raisons (efficacité, risques sanitaires, hybridation, etc.). Si le nombre d'alevins déversés a baissé depuis 10 ans en Isère, ce mode de gestion reste largement pratiqué. Aussi, en collaboration avec des AAPPMA volontaires, il sera mis en place des moyens objectifs pour évaluer l'efficacité de ces déversements. Le marquage à l'alizarine RedS est une méthode de référence dans ce domaine.

Description de l'opération :

- * Marquage des otolithes à l'Alizarine,
- * Choix des secteurs et accompagnement des AAPPMA pour les déversements,
- * Pêches électriques pour récupérer un échantillon d'environ 30 individus/station à raison de 2 pêches électriques par station la première année.
- * Récupération et lecture des otolithes par le Bureau d'études scimabio,



Prélèvements des otolithes lors des pêches (été 2021).

- **Observatoire piscicole BLV** : Contrat de bassins Bièvre-Liers-Valloire : suivi de la qualité des cours d'eau :

Connaitre et suivre l'évolution de la qualité des cours d'eau notamment par rapport aux actions réalisées sur le territoire Bièvre-Liers-Valloire.

Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité piscicole et thermique des cours d'eau du territoire Bièvre-Liers-Valloire pour le suivi du contrat de bassins, en coordination avec la Fédération de pêche de la Drôme.

Description : 15 stations de suivi.

* Un suivi des peuplements piscicoles a déjà été réalisé dans le cadre du contrat Vert et Bleu de BLV, réseau de 15 stations suivi en 2016 et 2020.

* Ce nouveau suivi permettra d'avoir des données supplémentaires sur des secteurs de cours d'eau pour lesquels il n'y a pas de données, et permettra de continuer de suivre les secteurs sensibles.

* Ce suivi se fera en 2 phases : début de contrat et en fin de contrat. Il s'agit de disposer de données suffisantes pour évaluer la qualité des milieux aquatiques et de suivre dans le futur proche les effets des actions entreprises dans le cadre du contrat. Afin de pouvoir comparer et étudier les données sur l'ensemble du territoire du contrat, il est primordial de récolter les données les mêmes années que le département de la Drôme, soit 2021 pour la 1ère année et 2023 pour le bilan."

- Observatoire piscicole Sud Grésivaudan : Connaître l'évolution de la qualité des cours d'eau durant les 5 années du contrat de rivières.

Description :

* Pêches électriques d'inventaires pour le bilan de fin de contrat sur les 27 stations de suivi sur les cours d'eau du territoire (comme en 2018 mi-contrat).

* Pêches de sondage pour redéfinir la répartition du barbeau méridional sur le Furand et le Merdaret.

* Bilan des études et proposition de gestion,



Pêche sur le bassin BLV pour l'étude (été 2021).

- Participation aux études sur les lacs de montagne (Natura 2 000)

Dans le cadre de la procédure Natura 2000, la Fédération et l'AAPPMA de Belledonne participent à la réflexion menée avec la commune de Revel (propriétaire des lacs) sur l'amélioration des alevinages,

- Suivi de l'efficacité des travaux sur le Guiers

L'opération sur le Guiers a vu en 2020 la finalisation du chantier de travaux. En 2021, l'étude, en coordination avec Scimabio, consistera à réaliser et finaliser le suivi des poissons marqués (RFID) et les prélèvements ADN. L'idée générale étant de disposer d'indicateurs pertinents permettant de vérifier les effets des travaux réalisés sur les deux seuils en particulier sur la continuité piscicole et sédimentaire.

- Etude écrevisses sur le territoire de la Métro

A l'identique de l'étude réalisée en 2020 sur PFMO, la Fédération porte cette étude pour le compte de la Métropole de Grenoble (GAM) dans le cadre du contrat Trame Verte et Bleue. Des prospections diurnes et nocturnes (70 environ permettant de vérifier la présence et la limite de colonisation) sont prévues ainsi que des analyses ADNe.

- Suivi sur certaines opérations : Gère, Baratton, (secteur de Vienne)

Le suivi consistera en la réalisation de pêches électriques ciblées afin de disposer d'éléments chiffrés de l'impact des travaux réalisés,

- Etude continuité sur les seuils de la Vence au Sapey,

Dans le cadre de la trame verte et bleue, la Fédération porte l'étude sur le rétablissement de la continuité sur la Vence amont.



Un des seuils étudié - 2020

Opérations :

- Travaux continuité sur le canal de St Quentin (commune de St Quentin)

Cette action est proposée par la Fédération afin d'améliorer la continuité écologique à la confluence de l'Isère (actuellement enrochée) et le potentiel de reproduction (Truite Commune) sur le Canal de St Quentin

NB : Ce dernier n'étant pas répertorié comme une masse d'eau sur le SDAGE.



Confluence avant travaux (printemps 2021).

- Rétablissement de la continuité sur le seuil du Rez sur la Drevenne,

Dans le cadre du Contrat de rivières des 4 Vallées, l'opération consiste à améliorer la qualité morphologique du tronçon et son peuplement piscicole. Auparavant, il a été nécessaire de réaliser le projet général ainsi que le dossier loi sur l'eau.

Les travaux consisteront à la mise en place de blocs pour la création d'épis, de déflecteurs et d'abris piscicoles, afin de diversifier les écoulements, augmenter la capacité d'accueil pour la faune piscicole.



Seuil des Rez sur la Drevenne en 2021 avant travaux

- Travaux de renaturation ruisseau des Combeaux (commune de Méaudre),

Le ruisseau présente un profil particulier en deux bras similaires à des drains agricoles et déconnectés d'une zone humide donc peu fonctionnel. L'opération est listée dans le Contrat de rivières Vercors Eau Pure. Elle consistera en la création d'un bras unique, la reconnection à la zone humide et renaturation de cours d'eau permettant la création de lit sur 25 mètres linéaires, la renaturation et le reméandrage du lit et la reconnection à la zone humide avec création d'une ripisylve. Des pêches de sauvetage seront réalisées, la Fédération assurera la maîtrise d'ouvrage et suivi chantier.



Ruisseau des Combeaux avant travaux lors des pêches électriques (été 2021)

- Travaux de renaturation sur la Sévenne (secteur de Vienne)

Dans le cadre du contrat de rivières des 4 vallées, la Fédération avec la collaboration de l'AAPPMA de Vienne réalisera des travaux de diversification des écoulements et des habitats piscicoles sur la Sévenne commune de Chuzelles, sur environ 200 mètres de cours d'eau.

- Travaux de renaturation sur la Bourbre,

Cette opération est prévue avant l'organisation du championnat du monde de pêche à la truite. La Fédération sera maître d'ouvrage de l'opération de renaturation.



La Bourbre sur le secteur avant travaux

- Réaménagement des seuils existants sur la Fure (côte Manin – Aprieu),

Cette opération est incluse dans la convention avec le Département. Cette opération a comme objectif d'améliorer la continuité piscicole et la qualité morphologique d'un tronçon de la Fure. Elle consistera en la reprise des travaux de la passe à poissons de Côte Manin (réalisée en 2012) : reprise d'un bassin de la passe, reprise de la berge rive droite du nouveau lit à l'aval de la passe et reprise des aménagements (épis, déflecteurs, seuils) réalisés dans la Fure à l'aval de la passe.



La Fure avant travaux

- **Plan d'alevinage de fond** : déversements des alevins issus de l'écloserie fédérale lorsque cela est nécessaire,

Autres :

- Participation à l'ensemble des procédures, réunions, contrats de rivière, avis divers dans la mesure des moyens de la Fédération,

2 - Poursuivre les opérations sur le développement du loisir pêche et les Ateliers Pêche Nature :

Réaliser des animations : pour les collectivités iséroises, animations ponctuelles (MJC, centres de vacances...), animations dans le cadre de journées thématiques

Découvrez La pêche gratuitement !

7 demi-journées :

- 24 Avril** Initiation pêche de la Carpe à Champs-sur-Drac
- 8 Mai** Initiation pêche de la Truite en lac à Allemont
- 17 Juillet** Découverte pêche du Silure en bateau à Saint-Alban-Du-Rhône
- 24 Juillet** Pêche en famille au coup à Valbonnais
- 14 Aout** Pêche en famille au coup à Champs-sur-Drac
- 11 Septembre** Initiation pêche aux leurres parcours no-kill de Grenoble
- 23 Octobre** Initiation pêche aux leurres à la base de loisir du Bois Français

Inscriptions sur le site internet : www.peche-isere.com
ou par mail : animation@peche-isere.com

ISÈRE  **La Région** 
Auvergne-Rhône-Alpes

Plaque de présentation des journées thématiques

- Escapades sportives en lien avec le Département de l'Isère,
- Développement des APN : construction du programme d'animations

Etudes ou actions :

- **Valorisation du plan d'eau du Buclet pour une activité halieutique :**

Après l'étude écologique, la Fédération engagera une étude relative à la valorisation halieutique, pour cela elle mandatera un bureau d'étude spécialisé,

- **Valorisation du ruisseau du Tréry (communes de Vinay et ND de l'Osier) :**



Création d'habitats piscicoles

- **Gestion et amélioration du logiciel Géopêche**
- **Administration du logiciel "carte de pêche - mise en place d'un Tuto »**
- **Etude stratégique du fonctionnement de la maison de la pêche existante en vue de la construction d'un plan d'eau**

A l'identique de l'étude sur le Buclet, la Fédération a souhaité mandater un bureau d'étude pour travailler sur la valorisation du site de St Quentin une fois les travaux de l'étang réalisés.

- **Gestion des baux : mise sur SIG et conventions partenaires**
- **Travail sur l'évolution de la réciprocité :**
- **Etude socio-économique sur la pêche en Isère**

Cette étude est réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Département en lien bien entendu avec la Fédération. Elle consiste en un questionnaire à remplir par les pêcheurs afin de collecter des données qui seront ensuite analysées.



Plaquette réalisée pour l'étude

Tourisme pêche :

- **Labellisation des hébergements pêche et inaugurations**
- **Labellisation des parcours pêche et inaugurations**
- **Gestion du logiciel Isère Outdoor**
- **Participer aux études stratégiques (Chartreuse et Département)**
- **Participation à divers salons,**
- **Réalisation de reportages photos dans le cadre de conventions avec le Département**



Photo lors de la campagne réalisée avec le Département – Crédit D Bourdin - 2021

Travaux :

- **Pontons plan d'eau (PMR) Maurice Dumoulin à Saint Bonnet de Chavagne et à Veurey Voroize,**
- **Mise en place d'aménagements PMR sur Bois Gramont et renaturation**

Juridique et réglementaire :

- **Mise en place d'une brigade départementale**
- **Tournées garderie (dont nuits) et gestion du logiciel vigipêches**
- **Opérations Cormorans**
- **Gestion des délits et contraventions**
- **Gestion administrative des GPP (tenues, fichiers, cartes, ...)**
- **Organisations des formations GPP (modules)+ réunion annuelle**
- **Arrêtés pêches (annuel, réserves, NK, ...)**
- **Réponses demandes externes : particuliers, AAPPMA, GPP et OFB**
- **Gestion du logiciel de réservation des postes de pêche carpes et autres**
- **Renouvellement des baux du DPF**
- **Gestion des conventions sur les étangs de pêche**

3 - Communiquer auprès de différents publics et transmettre de l'information, des messages,... :

- **Gérer les différents outils existants ou à venir :**
 - Site internet et logiciel cartedepeche
 - Site FB dont rédaction d'articles
 - Brochures
 - News letter : conception, articles, relecture
- **Mise en place de panneaux informatifs sur sites spécifiques**
- **Réaliser des films et photos**
- **Participer à la communication de l'Arpara**

4 - Entretiens divers :

- **Entretien de la Fédération**
- **Entretien des véhicules**
- **Commandes et entretien du matériel**
- **Travaux à la Fédération (garage, appenti et toit)**

Tous ces projets ne pourraient avoir lieu, sans la participation technique et financière de nos partenaires et la mobilisation des bénévoles du monde de la pêche, que nous remercions.





38



Merci de votre attention

www.peche-isere.com



La pêche en Isère :

www.peche-isere.com

Vos cartes de pêche :

www.cartedepeche.fr

La pêche en France :

www.generationpeche.fr

**Fédération de Pêche et de Protection
du Milieu Aquatique de l'Isère**

301, rue de l'Eau Vive
Font Besset
38210 St-Quentin-sur-Isère

Tél. 04 76 31 06 00
contact@peche-isere.com